

L'UNITE DANS LES PTT

LA BATAILLE DES TECHNICIENS,

1969 - 1971, 1972 - 1978

François Briand

La Fédération CGT des PTT, aujourd'hui la FAPT (Fédération des activités postales et de télécommunications) s'est globalement inscrite dans la démarche générale unitaire de la Confédération. Pendant tout un temps, jusqu'à la création de la CFDT, elle a dû conduire souvent seule les luttes fédérales, catégorielles ou de services. La Fédération Force Ouvrière refusait systématiquement l'action avec la CGT. Sans provoquer des blocages complets ceci a constitué un frein sérieux au développement des luttes compte tenu de l'influence de cette organisation dans des catégories et services. Après, avec la CFDT, la Fédération CGT a pu organiser des luttes unitaires, non sans difficulté, avec des avancées, des reculs au même rythme que la Confédération ou les autres Fédérations.

Toutefois, la Bataille des Techniciens des PTT vécue de 1969 à 1978 mérite quelques analyses et réflexions sur le développement de l'unité d'action dans ces catégories. A l'examen des conditions du moment, les difficultés d'agir et dans l'unité l'emportent largement. Pourtant 21 grèves nationales unitaires ont été organisées avec des succès revendicatifs fort appréciables et une CGT renforcée en autorité, en adhérents et militants.

Les 9 et 10 Mai 2006, l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération a organisé à Montreuil un colloque sur cette bataille. Le premier sur des luttes catégorielles. Un livre vient de sortir. Il comporte l'intégral du colloque, les contributions et les résultats d'un travail de recherche réalisé à partir des documents écrits par les différentes organisations syndicales, le Ministère des PTT, etc.

Le contexte de cette bataille :

- Politique générale,
- Économique dans les PTT, aux Télécommunications,
- les évolutions dans les catégories concernées.
- analyses et positionnement des organisations syndicales.

La Politique générale au début de la bataille :

Après 1968 et le départ du Général De Gaulle, Georges POMPIDOU devient Président de la République. Le gouvernement dirigé par Jacques CHABAN DELMAS met en place « La Nouvelle Société ». Il cherche à calmer le jeu après 1968 en ouvrant des lieux de concertation.

Jacques CHABAN DELMAS, déclarait le 10 Décembre 1969, à propos d'un accord signé à EDF par tous les syndicats, sauf la CGT :

" Tout cela nous amène à déterminer un nouveau profil de notre société, et même de notre civilisation. Nous devons trouver une voie moyenne entre le totalitarisme qui oppresse et le capitalisme sauvage, et cette voie c'est la nouvelle société".

Les évolutions de carrières des Fonctionnaires sont encadrées par des « Contrats de Progrès » signés par les organisations syndicales, sauf la CGT.

Pour le Fonction Publique, donc les PTT, le Contrat de Progrès signé en Septembre 1970 par toutes les organisations, sauf la CGT, stipulait entre autres :

« ... les signataires constatent qu'en raison du coût de cette réforme, sa mise en application doit être échelonnée. Ils conviennent que la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux indices de carrière pour les agents des catégories C et D et les Auxiliaires, l'acceptation de cette réforme par les organisations syndicales représentées, comme la part déterminante qu'elles ont prises à sa définition ne permettent pas d'envisager durant la période d'exécution de la réforme, la modification des classements des fonctions et des emplois tel qu'ils ont été établis par la commission MASSELIN ou la satisfaction de demandes nouvelles fondées sur la réalisation de cette réforme.... »

Ces signatures auront d'importantes répercussions durant la bataille des Techniciens, classés dans la cadre B de la Fonction Publique. Au moment des négociations avec le gouvernement chaque signataire tiendra à honorer ses engagements.

Les salariés sont fortement imprégnés des idées de 1968 sur les questions salariales, de reclassements catégoriels. Ils ont manifesté le désir d'être entendu et reconnu.

La démocratie grande invitée de 1968 prend une plus grande place dans la conduite des luttes.

Situation économique aux PTT, dans le secteur des Télécommunications :

Au début des années 1970, le capitalisme monopoliste d'état (CME) trouve ses limites. Les capitaux industriels, financiers, commerciaux sont agglomérés entre les mains des plus grandes compagnies. Des PDG siègent simultanément dans ces grands groupes. Le gouvernement leur consent un soutien absolu.

Cette crise du système capitaliste pousse les groupes nationaux à aller capter des débouchés dans d'autres pays.

Ces choix enfoncent davantage l'économie dans la crise. Les gâchis se multiplient, les fonds publics sont dévoyés, les masses salariales se réduisent et limitent les débouchés, les services publics ne répondent plus correctement aux besoins des populations, ne jouent plus leur rôle pour la cohésion sociale.

La casse industrielle accroît le chômage - 2,3 millions de chômeurs en 1974.

La consommation est sérieusement freinée par la politique d'austérité du gouvernement et du patronat. Les salaires sont sérieusement pressurisés. L'inflation à deux chiffres gonfle la masse monétaire des profits et fait courir les salaires après les prix. C'est la spirale du déclin. Adieu les Trente glorieuses !

Les grands groupes exigent des pouvoirs politiques la mise à disposition des secteurs rentables des services publics. Les excédents budgétaires qu'ils engendrent doivent rejoindre les masses financières consacrées aux profits capitalistes. Le gouvernement consentant accentue sa volonté de privatiser et de modifier les structures et les statuts des PTT.

DELAISSÉES DURANT DES ANNÉES, LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DEVIENNENT « LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS ». Le Marché du siècle.

Le secteur des télécommunications est particulièrement prisé pour le développement de ces stratégies. Le grand retard constaté en France fournit un argument supplémentaire. La France est classée au 17^{ème} rang des pays du marché commun, pour la densité téléphonique. Il va devenir une chasse gardée des crédits financiers publics, des industriels de la téléphonie, nationaux et internationaux. Ce secteur est déclaré " priorité nationale". Le VI plan (1970-1975) fixe les objectifs et les moyens financiers, humains, structurels, le VII plan sera consacré à la mise en œuvre de ces directives.

En 1969, 400.000 demandes de téléphone sont en attente, contre 110.000 en 1959. Le taux d'automatisation n'est que de 72%.

Pour autant les résultats financiers des industriels de la téléphonie sont très florissants. Le journal *"La vie Française"* du 30 avril 1969 nous apprend en particulier que les bénéfices nets des sociétés téléphoniques de 1963 à 1968 ont doublé pour LMT, augmenté de 53% pour Ericsson, quintuplé pour la CIT. Quant aux matériels électroniques loués à Bull ou IBM la location annuelle des ordinateurs correspond en moyenne au quart de leur prix de revient, ce qui est aberrant.

Dans le livre édité par la Fédération CGT des PTT,

« *La crise du téléphone, ses causes, les solutions* » Émile QUERE indiquait (page 28) :

« *Le Commissariat Général au Plan s'écriait* »

La situation des Télécommunications en France à l'issue des réalisations programmées dans le V plan, c'est-à-dire à la fin de l'année 1972 sera caractérisée par un état d'infériorité par rapport à l'ensemble des nations de développement économique comparable, qui nous placera au dernier rang des pays du Marché commun. »

Cette soudaine priorité donnée au secteur des Télécommunications répond aux exigences des grands trusts internationaux. Elle s'appuie sur l'attente de l'économie nationale. Le développement industriel, commercial, l'aménagement du territoire ont besoin d'un bon réseau téléphonique. La population le sollicite. Tout cela va être récupéré dans une vaste campagne médiatique poussant à l'acceptation de formules de financement inédites. Ce recours aux financements privés sera condamné par les organisations syndicales CGT, FO, CFDT « *avant tout une opération capitaliste* » titre la CFDT, dans « *Le lien Professionnel* » de janvier 1970).

Dans le livre publié en 1975 par la Fédération CGT des PTT : « *La crise du téléphone* », (pages 30 et 31), il est écrit :

« *L'heure du grand capital avait vraiment sonné et c'est en application de cette politique que les objectifs du 6^e Plan furent fixés :*

- *Assurer en priorité la fluidité du trafic téléphonique et la satisfaction des besoins en télex et transmissions de données.*

- *Achever l'automatisation du réseau téléphonique afin d'accroître la productivité par l'élimination de l'exploitation manuelle très déficitaire.*

- *Augmenter le nombre de lignes principales de façon à réduire le délai moyen de raccordement à une valeur inférieure à trois mois en 1977 et se rapprocher à cette date de la densité téléphonique des pays du marché commun ».*

Ces objectifs seront atteints en même temps que d'importants gains de productivité. Cette politique a des conséquences sur les conditions de travail, les évolutions des carrières. Les travaux sont de plus en plus sous traités au dépend du coût et de la qualité du service public.

Dans la brochure éditée en 1978 par la Fédération CGT des PTT « *Quel AVENIR pour les Télécommunications* », il est écrit (page 58) :

- « *En 10 ans, de 1970 à 1980 : les effectifs de la branche des Télécommunications passeront de 105.748 unités à 161.500 unités, soit une augmentation de 52% ».*

- « *Pendant le même temps, le nombre de lignes principales qui était de 4.268.345 en 1970 atteindra 15.500.000 lignes en 1980, soit une progression de 363% ».*

Concernant le rapport du chiffre d'affaire par agent des Télécommunications, il est écrit (page 61) :

« De 1972 à 1976, la part du chiffre d'affaires par travailleur est passée de : 65.420 FRs en 1972 à 124.032 Frs en 1976 ».

De plus, en conformité avec ces orientations ressurgit avec force l'idée d'une Compagnie Nationale du Téléphone, ainsi que la nécessaire accentuation du caractère industriel et commercial de la gestion des Télécommunications.

Cette annonce fera l'objet de nombreuses interventions des organisations syndicales des PTT. Chacune se positionnera sur cette question fondamentale.

La presse s'en fait largement l'écho.

Dans « *Le Monde* », du 17 mai 1969, citant M. Georges POMPIDOU, soutenu par M. GISCARD D'ESTAING, il est écrit :

« *Le Téléphone est une misère en France et pourtant les crédits ont été augmentés considérablement. J'en suis venu à l'idée qu'une Compagnie Nationale du Téléphone qui pourrait emprunter....donc avoir d'autres ressources que des recettes immédiates, serait une heureuse formule. Pour les autoroutes, c'est la même chose* ».

Cependant, pour faire face à ces importants besoins de développement quantitatif et qualitatif du réseau téléphonique, le Ministère des PTT devra pratiquer des recrutements importants dans certaines catégories notamment parmi les Techniciens. Ceux-ci en tireront des exigences revendicatives : ils sont devenus indispensables à la réalisation des objectifs ministériels. Ils réclament une solide formation professionnelle initiale et continue. Leurs qualifications professionnelles devront être reconnues dans leurs classements catégoriels : indices de début, déroulement de carrière, avancement, etc. Se sentir « indispensable », disposer d'une technicité aux valeurs (verbalement) reconnues constitueront des points d'appui essentiels dans la bataille qui va s'engager. Ces sentiments seront d'autant plus forts qu'ils savent que dans le secteur privé les emplois similaires sont très nettement mieux rémunérés.

Recrutement, classements dans la Fonction Publique et missions des Techniciens :

Ces techniciens, les Contrôleurs des Installations électromécaniques (CIEM), les Dessinateurs Projeteurs et Chefs Dessinateurs, les Contrôleurs des Travaux de Mécanique (CTMC) sont classés dans le cadre B de la Fonction Publique. Ils sont à parités internes avec leurs collègues Contrôleurs de l'exploitation des PTT et en parités externes avec des Fonctionnaires classés cadre B dans d'autres secteurs de la Fonction Publique. Leur recrutement en externe se fait au niveau du baccalauréat, en interne par un examen après au moins quatre années d'ancienneté dans le grade inférieur, en C.

Ils ont selon l'article 2 du statut des CIEM :

« *La responsabilité des opérations, de mise en œuvre, de maintenance, de contrôle, d'entretien et de dépannage des matériels et équipements électromécaniques, radioélectriques et électronique.* »

Ces travaux concernent les installations simples ou complexes des abonnés, dans les centraux téléphoniques manuels et automatiques, dans les centres de transmission des communications urbaines et interurbaines ou radioélectriques, ou dans les Centres de Tri. Les services des Installations du téléphone sont plus anciens. D'autres sont en plein essor avec le développement et la modernisation de la Commutation Automatique qui va suppléer les opératrices ainsi que les systèmes de transmission des liaisons urbaines, interurbaines et

internationales, les Lignes à Grandes Distances (LGD), ou encore les liaisons radioélectriques, surtout maritimes.

Ces agents sont répartis sur le territoire national. La plupart sont dans de petites unités (près de 900) de 5, 6 ou 7 personnes.

D'autres techniciens appartiennent au service du Dessin :

« *Ils sont essentiellement chargés des projets de travaux relatifs au téléphone : installations, lignes et bâtiments, ainsi qu'à l'établissement de la documentation s'y rapportant* ».

Ils travaillent dans des bureaux d'étude, dans les directions administratives. Avec la construction de nouveaux centraux et la mise en souterrain des lignes téléphoniques, leurs tâches augmenteront fortement.

Evolutions des effectifs dans ces catégories :

Pour répondre aux ambitions du VI plan, les effectifs augmentent très vite dans ces catégories.

En 1954, il y avait :	Fin 1969, il y avait :
2 500 CIEM	5 000 CIEM -dont plusieurs AI intégrés
2 000 CION IEM	500 CTDIV IEM

4 200 Agents des Installations 1 200 Agents des Installations

550 au Dessin	700 Dessinateurs Projeteurs
	1 600 Dessinateurs
400 CTMC	

En 1969, les 7 500 CIEM étaient répartis en 6 spécialités :

Commutation Générale :	2 900
Automatique	: 1 850
LGD	: 1 850
Radio	: 400
Télégraphe	: 400
Mécanisation Postale	: 100

Avec les recrutements massifs, les catégories sont fortement rajeunies :

Au 31 / 12 / 1972 : 3701 CIEM ont 25 ans ou moins. Ils représentent 44,74% des 8.272 CIEM et 33,39% de toute la catégorie (CIEM, CSION, CTINT).

Par conséquent, un grand nombre d'agents sont concentrés aux indices de début de carrière :

Au 31 Décembre 1971, (première année où l'Administration fournit des données statistiques complètes), ils sont :

- 3457 CIEM aux indices 280 et en dessous, soit 40,36% des CIEM.

- 5617 aux indices 330 et en dessous, soit 65,58% des CIEM.

Cette concentration dans les indices de début de carrière, aux faibles niveaux des traitements, contribuera à une forte mobilisation sur les reclassements catégoriels.

(voir annexe N°1 : les graphiques sur la pyramide des âges, 1971, 1989).

De 9 585 en 1968, le corps des Installations est passé à 10.473 en 1970, à 11.134 en 1971. Ce qui compte tenu des départs à la retraite, démissions, décès, a représenté un recrutement de 3 000 CIEM, de 1968 à 1971.

Il passera à 22.147 en 1989.

Durant cette même période, celui du Dessin est passé de 1.321 à 1.550, puis à 1.791.

En 1970, au démarrage de la bataille, les CIEM représentaient 7% des effectifs aux Télécommunications et 3,5% de l'ensemble des PTT. En 1989, ce rapport est de 14,84% aux Télécommunications.

Ces jeunes sortent du lycée. Pour échapper au chômage, ils recherchent la sécurité de l'emploi, notamment ceux qui résident dans les régions économiquement en difficulté. Ils passent le concours externe de CIEM du niveau du baccalauréat, (à cette époque seulement 25% d'une classe d'âge y accèdent). Le secteur public des Télécommunications leur semble un bon choix. Ils arrivent pleins d'illusions dans "cette grande Administration orientée sur l'avenir" comme indiqué dans leur livret d'accueil.

Ces idées prometteuses d'un bel avenir leurs sont maintes fois formulées durant leur stage de formation initiale de 8 mois et demi, à l'Ecole Nationale Supérieure des PTT, rue Barrault, à Paris. Ensuite ils rejoindront un service à Paris ou en province. Là, ils attendront parfois plusieurs années avant d'obtenir une mutation " au pays ".

Des conditions bien en deçà des espoirs et des annonces faites par l'administration.

Dès leur arrivée, ils constatent que les salaires affichés sont faibles au regard des besoins de la vie, surtout à Paris. Ils s'inscriront dans ce que Monsieur *Benoît OGER*, Chargé de recherche pour l'histoire de la Poste indiquait lors du colloque sur la grève de 1974 des PTT, dans "*La Grande Secousse*" (page 18) :

"Bercés par un idéal de croissance et de progrès social, les jeunes « baby boomers », espèrent naturellement accéder à une situation sociale meilleure que celle qu'ont connue leurs parents, et mai 1968 ayant apporté une bonne dose d'émancipation, ils croient à un avenir démocratisé et généreux. Pour celles et ceux qui rejoignent l'Administration de PTT dans les années 1970, la réalité est autre, notamment en région parisienne qui capte une jeunesse issue en majorité de province. En fait, leur entrée dans un secteur du tertiaire, couplée à une vie urbaine rude, se révèle douloureuse.

D'abord leur situation matérielle est difficile, car le traitement suffit juste pour se loger, manger et s'habiller. Le salaire d'un préposé débutant (en 1974) est d'environ 1500Frs par mois et un studio dans le XII^{ème} arrondissement de Paris se loue autour de 500Frs par mois. A cela s'ajoute le transport..... "

Les parents les ont encouragés à passer ce concours des PTT. Ils ont cherché à les mettre dans l'ascenseur social. Les jeunes arrivants "externes" ont plutôt l'impression d'être dans un escalier étroit.

En Décembre 1969, le jeune CIEM débute à l'indice 235, avec un salaire de 1008,47Frs (traitement + indemnité de résidence). Ceux qui ont vingt ans de carrière à l'indice 455 perçoivent un salaire de 1822,69Frs.

Le contexte syndical.

La bataille commence en 1969, dans la foulée de 1968.

Dans la préface du livre « *UN MOIS DE MAI TRES OCCUPE* », VO éditions- Le Temps des Cerises, paru au 2^{ème} trimestre 1988, Louis VIANNET, Secrétaire Général de la CGT indique l'essentiel des enseignements à tirer de cette période :

“ Par sa durée, son ampleur, sa portée, le mouvement de MAI-JUIN 68 s’inscrit dans les plus grandes pages des luttes sociales en France et sans doute, dans le monde. Pour des centaines et des centaines de milliers d’hommes et de femmes, ce mouvement a été libérateur d’énergie, de créativité, d’exigences fortes de justice et de démocratie.

Trente ans après, il est riche d’enseignements sur le lien entre luttes particulières et luttes générales et sur les conditions du mûrissement de la prise de conscience qui nourrit l’aspiration au Tous Ensemble »...

« Etre reconnu, écouté, entendu, refuser les inégalités, l’injustice, s’insurger contre la cohabitation permanente entre une richesse croissante à un pôle et une misère dévastatrice à l’autre, ne sont-elles pas les exigences d’aujourd’hui ?

Mais, dans l’une et l’autre des situations, le fait que l’essentiel des richesses créées par les salariés soit détournés de la satisfaction des besoins, reste bien au cœur des contradictions qui secouent la société.

Conjuguée à une immense aspiration à vivre autrement et à vivre autre chose, cette contradiction a été le levier de ce formidable soulèvement populaire. ».....

Après 1968, ces exigences seront à prendre en compte par tout le monde : le gouvernement, les partis politiques, et les organisations syndicales. Les acteurs de 1968 déjà dans les services ainsi que les jeunes recrutés lycéens ou universitaires de cette époque sont porteurs de ces idées émancipatrices, de considération, de démocratie.

La Bataille des Techniciens en a été profondément imprégnée, avec toutes les revendications relatives aux questions salariales, le pouvoir d’achat et les reclassements catégoriels, ainsi que le besoin d’être reconnu, d’être entendu.

Pour les techniciens, l’importance du recrutement et l’évolution qualitative des besoins de technicité ont nourrit des revendications spécifiques : d’abord avoir un statut particulier de Technicien des PTT avec des indices et des déroulements de carrière à la hauteur du niveau de leur qualification, de leur technicité. Ils exigent également une bonne formation professionnelle initiale et continue pour bien maîtriser le développement et la modernisation des Télécommunications.

La démocratie, grande invitée de 1968, sera une des clés de la durée et des succès de la lutte. Son application permettra de surmonter les obstacles à l’unité, de gérer le temps, de déterminer le rythme et les formes des actions, ainsi que l’évaluation des acquis. C’est bien cette démarche démocratique qui a permis d’intégrer les jeunes au fur et à mesure de leur arrivée, d’assurer la cohésion entre les catégories, les spécialités, les générations.

Les forces syndicales en présence dans ces catégories.

La CGT:

Chez les Techniciens, elle puise l’essentiel de ses forces dans les services les plus anciens, les Installations, avec des adhérents et militants expérimentés des luttes syndicales. Cette spécialité est la plus importante en effectifs. Certains ont participé à la Résistance, à la grève de 1953, et d’autres... Ils étaient pleinement engagés dans les grèves de 1968. Ils demeurent très attachés au service public. Ils luttent, par des actions de masse, pour le maintien de l’unité des PTT, la défense du montage, les tentatives de sous-traitance. Comme d’autres militants de la CGT, ils ont eu à affronter les actions gauchistes. Heurtés par ces formes nouvelles de débats et d’actions, contestés sur leur terrain, dans les services, ils ont tendance à

rejeter "ces irresponsables". Ce positionnement à l'égard de la jeunesse évoluera rapidement durant la lutte catégorielle.

La CGT rencontre des difficultés pour toucher les techniciens des services plus nouveaux en pleine expansion - Automatique, Lignes à Grandes Distances, malgré les efforts déployés dans les Centres de Formation. Globalement la syndicalisation à la CGT n'est pas très élevée.

Une intense activité catégorielle, fédérale, en direct avec les adhérents et les militants. Au sein de la Fédération CGT des PTT, les militants de la catégorie "des Installations" ont une activité spécifique autonome, au même titre que leurs camarades "des Lignes", qu'à "La Distribution" ou au "Service Général" (exploitation). Ils diffusent un journal de catégorie, "*Le Bulletin des Installations*". Tiré à 3.000 exemplaires, les militants CGT le diffusent dans les services aux CIEM et aux AI. Ainsi les idées de la CGT vont bien au-delà des seuls adhérents. Les Dessinateurs ont le "Le compas dans l'oeil".

Durant les années précédant le lancement de la bataille, les responsables fédéraux de la catégorie ont sillonné les Régions pour participer à des Conférences Régionales. Suite à ces rencontres riches d'échanges, des Commissions Départementales ont été créées, avec leur propre publication. Par exemple le bulletin "Contact" à Lyon. Cette activité au plus près a eu des effets bénéfiques pour la circulation des idées, la mobilisation. Lors du colloque des 9 et 10 Mai 2006, plusieurs intervenants ont signalés leurs apports positifs. Ainsi, bien qu'en effectifs réduits par rapport aux Lignes par exemple, qui étaient 20.000 et diffusaient leur "Bulletin des Lignes" à 17.000 exemplaires, les CIEM et les AI avaient leurs activités revendicatives, en prise directe avec les préoccupations du personnel. Cette spécificité s'inscrivait dans les orientations générales de la Fédération. Les responsables nationaux de la catégorie participaient pleinement à l'activité fédérale. Le journal de catégorie en faisait régulièrement état.

Sans devoir attendre les autres catégories, les responsables nationaux des Installations ont pu prendre pour les CIEM et les AI, en lien avec les militants locaux, les initiatives adaptées aux revendications catégorielles, au degré de mobilisation, aux conditions du développement de l'unité d'action. Par exemple, ils étaient quasiment les seuls à avoir des contacts avec les militants nationaux et locaux du syndicat autonome, la Fédération Nationale des Télécommunications (FNT). Cette organisation était essentiellement représentée chez les CIEM.

Parités et technicité.

La Fédération CGT des PTT défend les parités internes dans les PTT et externes dans la Fonction Publique. Pour autant elle revendique la reconnaissance de la spécificité des Techniciens.

Lors du Congrès Fédéral du 21 au 24 Avril 1970, les délégués AI et CIEM réunis en Conférence de Catégories adopte un programme revendicatif qui fixe entre autres comme objectifs :

"La Commission Nationale des Installations s'est tenue au moment où les CIEM, CION IEM, CTDIV IEM, et AI sont engagés dans une bataille décisive pour leur reclassement. Les travaux de cette commission ont été forcément imprégnés de cette lutte.

.

LA COMMISSION NATIONALE A ELABORE UNE PLATE FORME REVENDICATIVE PROPRE A LA CGT, pour :

- un véritable reclassement au sein de la Fonction Publique,
- la défense de nos droits et de nos conditions de vie

- la défense des Télécommunications,
- donner un contenu nouveau à notre travail.

PRINCIPES GENERAUX RETENUS POUR ELABORER NOTRE PROGRAMME CONCERNANT LES CIEM, CION IEM, CTDIV IEM.

Pour exploiter correctement les services techniques des Télécommunications, la CGT propose trois corps distincts de techniciens, situés chacun à sa juste place dans la hiérarchie de la Fonction Publique, compte tenu des connaissances générales et techniques exigées pour chaque corps.

Classement des trois corps : IN, CIEM, OET

Notre projet tient compte de notre volonté :

- de rester au sein de la Fonction Publique,
- d'obtenir au moins le respect des parités établies (tant internes qu'externes) et de maintenir fondamentalement le CIEM en parité avec l'ensemble des travailleurs du cadre B de la Fonction Publique.
- De défendre les Télécommunications et de faire face aux violentes attaques des trusts et du gouvernement à détacher les Télécommunications de l'ensemble des PTT et à porter atteinte à nos droits acquis, notamment à la sécurité de l'emploi.

Les délégués mandatés à la Commissions des Installations du 21^{ème} Congrès estiment que les parités avec les garanties qu'elles offrent d'une part et la qualification professionnelle des CIEM, CION, et CTDIV IEM d'autre part justifient le programme revendicatif ci-dessous :

Dans "Le Militant" de Mars 1969, (bulletin fédéral destiné aux militants), après avoir fait l'historique des parités, Serge LOTTIER écrit, plus particulièrement à destination des Techniciens engagés dans la lutte :

" L'attachement de la CGT aux parités externes n'empêche pas la CGT de défendre la "technicité du CIEM. Le programme fédéral a été élaboré à partir d'éléments tels que nos connaissances professionnelles, notre niveau de recrutement, la rentabilité de notre travail, etc.

La carrière indiciaire 300-545 brut en 15 ans et un débouché à 645 brut correspond à ce que devrait être rémunéré aujourd'hui un technicien, sur le marché du travail.

De plus, la prime de technicité portée aujourd'hui à 60 F par mois représente 20 points brut de traitement. Son extension aux catégories qui ne la perçoivent pas, son indexation sur le traitement, sa soumission à retenue pour pension et sa revalorisation à 100f par mois, ainsi que nous le demandons seraient la reconnaissance des efforts que font les Techniciens pour apprendre les techniques nouvelles.

La CGT allie le respect des parités et la technicité pour obtenir des succès revendicatifs. Elle remplit ainsi, sans démagogie, avec opiniâtreté, son rôle d'organisation syndicale efficace".

Technicité = Force de travail.

Le niveau des qualifications techniques - la technicité- est lié à la valeur de la force de travail. Emile QUERE, responsable national de la catégorie indique à ce sujet, lors d'un meeting des grévistes, le 15 Avril 1970 :

"La force de travail doit être rémunérée à sa juste valeur.

....Dans ces discussions notre Fédération, toutes les organisations qui conduisent notre lutte ont des arguments incontestables, irréfutables à faire valoir :

Pour notre part en dehors de nombreux arguments corporatifs à d'autres secteurs de la Fonction Publique, du secteur nationalisé ou privé, nous rappellerons ce que sont les techniciens.

Les techniciens des PTT, c'est à dire le CIEM, le CSION, le CTDIV ou l'AIN sont des travailleurs. Ils ne possèdent pas les moyens de production, (usines, machines, terre) ; mais par contre pour assurer le développement et le bon fonctionnement des PTT ils vendent à l'Etat patron capitaliste leur force de travail.

Cette force de travail, marchandise (constituée par notre aptitude physique, morale, intellectuelle) dont la valeur va croissant, nous exigeons qu'elle soit la mieux payée possible afin d'améliorer nos conditions de vie et celles de nos familles.

Les Techniciens sont aussi des fonctionnaires, à ce titre ils bénéficient de droits acquis - droit syndical, garantie de l'emploi, droit au congé, aux mutations, etc."

Lors de la Conférence Fédérale CGT PTT des 12 et 13 Décembre 1970, (Bulletin des Installations Janvier 1971), Marcel PILLET, responsable des Services du Dessin à la Fédération CGT PTT, avait explicité avec une argumentation précise, l'origine, l'historique des parités, l'intérêt de s'y référer, les positions de la CFDT et de FNT, etc., rappelant par exemple :

«

"qu'en 1958, le cadre A des PTT par référence au cadre A des Finances a obtenu un reclassement moyen de 148% "

Où situer les techniciens ?

" C'est donc le niveau de formation nécessaire à l'exercice d'une fonction qui doit déterminer la situation de celle-ci dans la hiérarchie, en remarquant qu'il y a une certaine spécificité de la Formation de TECHNICIENS".

La CGT PTT est farouchement attachée à l'unité des PTT, au service public.

Les militants de la Fédération CGT des PTT ont été de tous les combats, cherchant à développer des actions de masse pour la défense du service public. Ils ont toujours manifesté leur profonde hostilité à la privatisation ou à toutes formes de sous-traitance. En 1969, ils rejettent avec force l'idée avancée par Georges POMPIDOU de création d'une Compagnie Nationale des Télécommunications.

Aux élections professionnelles, la Fédération CGT est de loin la première organisation syndicale dans les PTT. En 1971, elle obtient 41,18% des 244.980 suffrages exprimés, devant FO : 26,31%, la CFDT : 17,78%. La FNT recueille 4,31%.

La CFDT :

Ce syndicat né il y seulement quelques années de la scission avec la CFTC, a utilisé les grèves de 1968 pour se faire connaître, élargir son influence, exister. Ses militants ont flatté les mouvements étudiants gauchistes. Ils ont fait un large usage de l'anticégétisme et de l'anticommunisme.

Après 1968, la Fédération CFDT des PTT poursuit ses réflexions sur l'ensemble des domaines : la place du service public des PTT, les classifications des personnels, dans quelles grilles indiciaires, quelles formes d'action dans les services publics, les rapports avec les usagers, quelles conceptions de l'unité d'action en particulier avec la CGT, etc. Durant les années 1969,1970, 1971, son journal fédéral "Le Lien Professionnel" fait largement état de tous ces débats internes.

Au début de l'action, chez les CIEM et les AI, elle s'appuie sur les militants ex CFTC. Dans le prolongement de ses comportements en 1968, elle utilise les insatisfactions, la colère, l'impatience des jeunes recrutés inexpérimentés des luttes syndicales. Elle leur suggère des formes de lutte inspirées "des minorités agissantes". Ceci lui permet d'élargir son audience dans les services nouveaux.

En pleine réflexion, la CFDT des PTT écrit à propos de l'action des CIEM et AI, dans "Le Lien professionnel" d'Octobre 1969, dans une page intitulée :
"DEVELOPPER UNE NOUVELLE FORME D'ACTION SUR DES OBJECTIFS PRECIS"
QUELLE FORME D'ACTION ?

Depuis le mois de Mai 1968, les travailleurs des PTT et les techniciens en particulier sentent bien que pour qu'une grève soit efficace, pour que leurs revendications aient des chances d'aboutir, il faut autre chose qu'une grève de 24 heures sans suite.

C'est pourquoi la CFDT a proposé que la première semaine d'action qui a lieu du 20 au 25 octobre soit réellement le départ d'une série d'actions des techniciens, montrant leur volonté de ne plus croire aux promesses ni aux mensonges dont nous sommes abreuvés depuis trop longtemps par l'administration et par le gouvernement.

Elle a demandé aux techniciens dans tous les centres de discuter et de se réunir pour envisager une action plus dure. Elle a proposé à la discussion dans les services :

Une grève toutes les semaines pour exiger l'ouverture de véritables négociations et cela jusqu'à l'aboutissement de ces négociations (le jour de la semaine pouvant être différent suivant les régions ou services).

Allons-nous laisser saboter notre profession ?

Allons-nous laisser vendre un service public par ceux-là même qui en sont les gardiens.

Il faut réagir avec vigueur. Techniciens, nous devons sauver notre métier.

Dans "Le lien professionnel" de Décembre 1969, la Fédération CFDT précise, sous le titre :

Quelles revendications, quelle unité ?...

Réflexions sur l'action.

L'histoire ouvrière a toujours prouvé que les revendications des travailleurs légitimes et justifiées ne peuvent être satisfaites que par la lutte.

Nous sommes toujours dans une situation de lutte de classes. Qu'elle nous plaise ou non, que nous cherchions à la développer ou non, c'est une réalité à laquelle nous ne pouvons échapper.

Dans cette situation, les satisfactions octroyées (s'il y en a) par les tenants du Pouvoir sont celles qui permettent d'aller dans le sens de la stratégie de ce pouvoir ou bien, ont pour but d'éviter des luttes possibles.

"

"

"La CFDT a donc évidemment pour ligne directrice, imposée par les faits, la nécessité de l'action pour l'avancée des revendications et des objectifs fondamentaux des travailleurs.

Quelles actions ?

Quels moments ?

"

" L'avis des travailleurs concernés.

De tout temps, c'est légitime, mais surtout depuis mai 1968, les travailleurs veulent donner leur avis pour la décision d'action. La CFDT s'y est toujours efforcée en consultant les organisations de base, ou indirectement les travailleurs par des questionnaires. Mais, face à des avis différents, il faut bien trancher. Dans des consignes souples, il faut bien coordonner si l'on veut le maximum d'efficacité.

L'unité d'action.

Les travailleurs aspirent normalement à mener la lutte ensemble et dans l'unité. Mais ces mêmes travailleurs donnent des avis différents à leurs dirigeants syndicaux. De plus, et c'est normal, ils suivent plus volontiers les consignes de leur organisation.

Les travailleurs se posent alors réellement la question : pourquoi les organisations syndicales ne se mettent pas d'accord ?

La décision d'action.

L'accord entre organisations est évidemment la grande difficulté. Pour sa part, la CFDT essaie toujours de tenir compte de la situation du moment :

- la combativité des travailleurs sur un objectif donné (et la formulation de cet objectif),*
- l'efficacité la plus grande, compte tenu de la combativité ;*
- les orientations fondamentales de l'organisation définies par ses congrès ;*
- l'autonomie de décision en dehors de la stratégie d'un parti politique.*

A ce niveau, nous sommes ouverts à tout :

- Grève catégorielle et grève générale ;*
- grève de 24 heures tous ensemble lorsque les travailleurs pensent ne pas vouloir plus ;*
- grève plus dure ou plus diversifiée si c'est efficace.*

Lorsque tout cela est confronté avec les autres organisations il y a souvent divergence :

- divergence sur les revendications comme au technique ;*
- divergence sur l'analyse de la situation ;*
- divergence sur les formes d'action.*

Il arrive que, malgré tout cela, l'unité soit recherchée en vue de l'efficacité, mais il est certain que cette unité est un compromis fragile qui n'a valeur que pour une fois.

« La vérité est révolutionnaire ».

A ce niveau il faut déplorer les attaques répétées de nos camarades de la CGT, en particulier sur l'action.

Tout ce qui précède essaie de montrer les difficultés, mais aussi la volonté de la CFDT d'engager les travailleurs dans l'action.

Est-à-dire que nous allons accepter tout ce que propose la CGT. Si nous arrivons aux mêmes conclusions, c'est évident. Mais, sinon ? Nous sommes responsables devant les travailleurs qui nous font confiance.

Nous avons, à plusieurs reprises ces derniers temps, proposé à la CGT des séries d'action sur des objectifs précis, dans un calendrier programmé. La CGT a refusé, préférant l'action unique, tous ensemble, plus spectaculaire, pour le prestige, mais y perdant certainement en efficacité.

Sommes-nous des traîtres ou des irresponsables refusant l'action parce que nous ne partageons pas exactement l'analyse de la situation et les objectifs à mettre en avant à un moment donné.

Tout ce qui n'est pas la position exacte de la CGT n'est pas obligatoirement une position anti-ouvrière.

Nous ne prétendons pas être la plus éclairé de la classe ouvrière mais un élément situé dans la lutte de classe, du même côté de la barrière, sur des orientations différentes et non divergentes. La démocratie, et non l'efficacité exigent que tous les courants de la classe ouvrière se concertent, discutent mais ne se situent pas en adversaires irréductibles.

Votre position actuelle, camarade de la CGT, dans son intransigeance se rapproche d'une certaine forme d'impérialisme.

Il est toujours pénible pour des organisations ouvrières de mettre les mises choses au point en public, mais pour que les travailleurs n'aient pas qu'un son de cloche, il fallait dire tout cela. Ceci est la vérité. D'autres l'on dit avant nous : « la vérité est toujours révolutionnaire ».

Dans un circulaire n° 10 du 7 Juillet 1970, la Fédération CFDT PTT aux militants Techniciens, (La Fédération indique qu'elle n'a été envoyée qu'aux militants), intitulée :

LE POINT SUR LA LUTTE DES TECHNICIENS.

«

«

"POSITIONS DE LA CGT

Il est hasardeux d'expliquer les raisons profondes de leur attitude. En dehors des explications que chacun peut trouver en suivant de près l'actualité, il est très intéressant de noter ce qu'exprime Edmond MAIRE de la CE Confédérale à propos de la rencontre au sommet CFDT-CGT (syndicalisme 25 Juin) :

"Pour la CGT, les structures syndicales ont un rôle majeur dans la conduite et la direction des luttes, ce qui conduit à certaines contraintes sur les travailleurs exercées par l'appareil syndical. Pour la CFDT l'organisation syndicale a un rôle d'orientation des luttes, de coordination et d'élargissement à partir d'une confiance faite aux diverses structures et aux travailleurs eux-mêmes en définitive".

Et nous pourrions ajouter : la CGT, traditionnellement ne peut accepter que la direction et le contrôle de la lutte lui échappe même partiellement. La preuve en est donnée dans le bulletin des LGD de la CGT du 5 mai 70 à la dernière page dans l'article intitulé "Réflexion".

C'est peut-être une explication.

DANS LA LIGNE DE L'ORIENTATION DE LA CFDT.

Toute cette action menée depuis plusieurs mois peut prendre (vue de l'extérieur), une allure de lutte d'action très catégorielle et d'égoïsme de groupe.

Il est vrai que le risque est grand.

Il faut d'abord dire qu'il est normal de se battre à partir des préoccupations des travailleurs.

Le reclassement des techniciens était désiré depuis des années. Mais il n'y a pas que cela. Les autres objectifs de lutte : effectifs- formation professionnelle, sont aussi très sensibles aux techniciens. La CFDT s'efforce toujours de les mettre en avant car ils sont fondamentaux pour l'avenir. Le grignotage de nos services par le privé sera d'autant plus grand qu'il y aura pénurie de personnel et de personnel insuffisamment formé. Les techniciens comprennent fort bien cela. Encore faut-il que les militants provoquent la réflexion.

A travers l'action, il doit y avoir prise de conscience de la force collective et de l'importance de la lutte, pour faire reculer l'adversaire.

Si les militants savent provoquer la réflexion et la discussion, cette prise de conscience des techniciens peut se faire sur des problèmes plus vastes, qui touchent la condition de l'ensemble des travailleurs dans la société capitaliste et la nécessité de la lutte des classes.

Mais, si tout cela n'a pas été fait, il n'est pas trop tard pour s'y mettre.

Réfléchissez sur l'action et sur ses formes. Discutez avec les techniciens du sens de la lutte et de la possibilité d'aller plus loin à partir de nos problèmes spécifiques.

Les orientations du 35^{ème} Congrès confédéral (CGT) sont là pour nous aider.

Dans un tract d'Août 1970, L'UNION DES SYNDICATS CFDT DES TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION PARISIENNE publiait un tract destiné "de OET à l'INC", intitulé :

POUR OU CONTRE
LA GREVE DU REGLEMENT
LA GREVE ADMINISTRATIVE
LA GREVE DU ZELE.

- *Après l'opération "Porte Ouverte" du Central Molitor en direction de l'opinion publique ;*
- *Après la volonté exprimée le 25 mai, au cours du meeting parisien, de durcir l'action engagée ;*
- *Après les réponses positives, sur le plan parisien, à la consultation fédérale lancée le 21 juillet.*

La CFDT propose à toutes les catégories des installations une REFLEXION sur une forme de lutte COMPLEMENTAIRE aux arrêts de travail prévus en commun par les 3 organisations.

Différentes formes de "grèves du zèle" se développent de plus en plus dans les secteurs privés (Lacq), publics (Douane et Navigation Aérienne), PTT (chèques, Receveurs).

La CFDT est consciente que pour faire céder les finances et la fonction publique sur les propositions syndicales, il faut accentuer la pression déjà exercée par le rapport de force crée à la suite des grèves de 24 H du 1^{er} trimestre 70.

Au début de la lutte la CFDT n'était pas favorable à "la grève du zèle" utilisée seule pour 3 raisons :

- *Montrer au pouvoir la volonté de lutte des techniciens en créant un rapport de force pouvant être évalué par le nombre de grévistes.*
- *Garder cette arme en réserve pour le cas de blocage des revendications avancées.*
- *Utiliser au maximum le droit de grève qui est la première conquête des travailleurs.*

AUX TRAVAILLEURS DE DECIDER.

Aujourd'hui, après 4 grèves et devant les réticences des finances, la CFDT pense qu'il est temps de durcir notre combat. Dans cet esprit notre Fédération a proposé depuis le 1^{er} juin aux responsables CGT-FNT de consulter les travailleurs sur "la grève du zèle" en plus des grèves nationales et par groupe de régions.

La CFDT se tourne maintenant vers les travailleurs car c'est à eux qu'appartient la décision. Il vous faut étudier, dans vos services, les possibilités de réaliser cette nouvelle forme de lutte.

ARGUMENTS POUR :

De nombreux camarades pensent que les arrêts de travail exercent peu de pression s'ils ne se traduisent pas, soit par une gêne des gros utilisateurs, soit par une diminution des profits et cela....est notre cas, disent-ils. La "grève du zèle COMPLEMENTAIRE à ces arrêts de travail provoquera l'un et l'autre et de ce fait contraindra le gouvernement à faire des propositions acceptables.

En effet, l'application stricte du règlement venant s'ajouter au manque d'effectifs, de formation professionnelle permanente et la mauvaise organisation des services apportera une baisse importante de l'écoulement du trafic.

Au moment où le gouvernement engage, dans le cadre du VI plan, des crédits énormes d'investissements, il ne prévoit rien concernant les moyens de fonctionnement (effectifs, matériel, outillage, véhicules, formation...) et le reclassement du personnel qui aura à supporter ces extensions.

Notons enfin que par leur action les techniciens de la Navigation Aérienne ont obtenu des avantages substantiels pécuniaires (2 000F. par mois après 1 an1/2 d'ancienneté) et de reclassement.

ARGUMENTS CONTRE.

- LA REPRESSION. Il est évident que l'administration exercera des pressions très fortes sur les personnels. Tous les moyens seront bons (heures de présence, sorties, contrôles).

- LE PUBLIC. L'aggravation de l'écoulement du trafic risque de retourner les usagers contre nous (exemple EDF). C'est pour cela qu'il faudrait multiplier les actions en direction de l'opinion publique (tracts, portes ouvertes, presse, radio)...

- LA DIVISION DES CATEGORIES. La CFDT considère que pour réussir cette grève du zèle il est absolument indispensable de réunir dans la lutte toutes les catégories techniques des installations. Les luttes engagées d'une part par les CIEM, Dessin, AI, CTMC et d'autre part les OET ont, pour la CFDT un objectif commun essentiel : LA RECONNAISSANCE DE LA FONCTION TECHNIQUE.

Il est donc évident que l'intérêt commun est de donner une cohésion indispensable entre les catégories pour les luttes futures (y compris le cadre A).

- L'APPLICATION.

La diversité de nos attributions, le morcellement de nos services et les différentes branches existantes (Auto, Montage, LGD) nécessiteront des modalités différentes d'application. La CFDT les étudie actuellement par l'intermédiaire de ses militants de base. Un prochain tract vous donnera des orientations précises mais il faut que vous vous réunissiez dans vos services.

Après discussions, envoyez rapidement votre position (pour ou contre) et vos propositions précises.

DE VOS REPNSES DEPENDRA VOTRE ACTION. DE VOTRE ACTION DEPENDRA VOTRE REUSSITE.

Nous souhaitons qu'à tous les niveaux, une discussion s'engage au plan intersyndical sur cette recherche de forme d'action, pour aboutir à une unité de vue au niveau fédéral afin de permettre un durcissement de l'action sur ces nouvelles bases".

A chaque fois la CGT et la FNT apportent séparément leurs appréciations. (voir annexe N°2)

LES PARITES.

Les références aux parités aussi bien internes qu'externes sont déclarées "ringardes". Les classements indiciaires des catégories sont revendiqués sur la base des Emplois Fonctionnels, et non les niveaux des recrutements tel qu'il s'opère dans la Fonction Publique.

En Décembre 1969, la Fédération CFDT indique dans son journal "Le Lien Professionnel" :

«

«

"En fait, l'Administration (mais aussi les autres organisations syndicales) refusent de sortir du schéma traditionnel :

Maintien des parités internes et externes sans savoir si le classement des multiples grades qui existent correspond au boulot réel, à la fonction, aux possibilités de promotion, qui seraient autre chose qu'une augmentation déguisée de salaire.

Si nous prenons le cas du CIEM, quelles perspectives :

- *Un traitement de début très insuffisant ;*
- *Une carrière faible (s'il reste CIEM) et qui ne tient pas compte de la fonction technique ;*
- *Deux promotions possibles : CTDIV pour une fonction qui ne justifie pas ou peu, IN pour une fonction mal définie et où tous les jeunes sont à l'exécution.*

Le minimum de réflexion intelligente ne conclut-il pas à la nécessité d'une remise en ordre dans l'intérêt de tous ?

"

"

TECHNICITE = EMPLOI FONCTIONNEL.

Lors de l'appel à la grève du 20 MARS 1970, la section Nationale CFDT des LGD rappelait la position de sa Fédération concernant la carrière des CIEM.

«

«

2) La CFDT demande un reclassement fonctionnel, c'est-à-dire qu'à chaque emploi corresponde une fonction bien définie.

3) Pour le niveau "technicien" (fonction CIEM-CSION-CTDIV) indices 365 -610 (1500 F-2450 F) avec intégration de la prime de technicité dans le traitement.

"

"

"Pour la promotion de la CFDT : il ne faut pas confondre débouché et promotion. Si la CFDT rejette toute idée de débouché par avancement dans ses propositions de reclassement, elle demande au contraire que les possibilités de promotion soient largement ouvertes.

Par promotion, il faut entendre l'accès aux emplois situés au niveau supérieur et justifiés fonctionnellement.

Pour les Installations, il s'agit à la fois des emplois d'encadrement des techniciens et de ceux nécessaires pour exécuter les tâches techniques supérieures, nécessitant un niveau des connaissances élevé (technicien supérieur- licence science à l'externe).

Ces emplois d'encadrement et d'exécution ainsi définis doivent de situer dans le cadre A. "

"LE LIEN PROFESSIONNEL" de Mars 1970 nous donne les positions de la Fédération CFDT PTT.

CIEM – CTMC –DESSIN Pourquoi notre action ?

" Les motifs de mécontentement des techniciens des installations, dessin, travaux de mécanique sont certainement très nombreux.

- *la lente dégradation de nos services par manque de moyens modernes adaptés ;*
- *le passage de nos attributions aux entreprises privées capitalistes ;*
- *le manque de formation professionnelle ;*
- *le manque d'effectifs ;*

et surtout en définitive par-dessus tous les autres motifs :

-la non reconnaissance de la fonction technique qui est le nôtre, c'est-à-dire le refus de l'Administration de donner aux techniciens la possibilité d'exercer leur métier de façon responsable (avec tout ce que cela entraîne) et avec un déroulement de carrière adapté et valable.

Une nouvelle structuration des carrières est nécessaire.

La Fédération CFDT des PTT dans un récent communiqué de presse en date du 10 mars, a présenté comme un des motifs véritables des actions en cours, la demande de reconnaissance des sujétions particulières aux techniciens.

" Il faut pour cela établir une nouvelle structuration des carrières adaptées aux fonctions à exercer. La Fédération CFDT des PTT considère que les rémunérations des techniciens doit être en rapport avec les responsabilités importantes qu'exige un fonctionnement permanent des installations téléphoniques. Ces rémunérations ne doivent pas être en fonction uniquement du niveau scolaire de recrutement, mais tenir compte également de la formation complémentaire de début de carrière et des connaissances techniques à acquérir en permanence. En particulier un relèvement de début de carrière est nécessaire : ceux-ci sont actuellement inférieurs de 50% à ceux du secteur privé comparables".

"
"

Selon les appellations retenues par le plan CFDT (qui ne sont que des propositions), le technicien des installations, le technicien d'étude et le technicien des travaux de mécanique et d'électronique y sont classés au même niveau.

- *Le recrutement externe retenu est le niveau Bac technique avec épreuves appropriées.*
- *La rémunération demandée : indice bruts 365 – 610, soit un traitement mensuel à Paris de 1.500 F en début de carrière et de 2.450 F en fin de carrière.*
- *La promotion : largement ouverte par concours professionnel interne, doit s'effectuer dans le cadre A soit dans des emplois de techniciens supérieurs qui seront de plus nécessaires.*

La Fédération CFDT des PTT a toujours combattu les tentatives de privatisation.

Elle va s'implanter sur les anciennes bases CFTC et se développer dans l'ensemble des services des PTT, surtout à l'exploitation Téléphonique, Postale, dans les Services Financiers. Progressivement, elle se débarrassera de ses éléments les plus gauchistes. Elle abandonnera "ses agitations" pour suivre les orientations confédérales conduisant au recentrage. En 1978, elle abandonnera le lutte des Techniciens, disant "Ils sont servis. Place aux autres".

Force Ouvrière :

Cette organisation a fait la scission avec la CGT, d'abord dans les PTT. Des traces perdurent. Elle a une bonne implantation dans les services d'exploitation, moins dans les services

techniques. Signataires de Contrats de Progrès, elle est l'interlocuteur privilégiée du pouvoir politique et du CNPF.

Après 1968, au moment de la création de la "Nouvelle société", des "Contrats de Progrès", des "conventions salariales", ou autres types d'accords avec le gouvernement ou le patronat, les militants FO sont équipés d'un stylo qui signe à la "Lucky Luke".

Dans la Fonction Publique ces signatures justifieront le refus d'engager des luttes salariales. Elles engendreront des blocages aux évolutions catégorielles, en 1974, en permanence pour les Techniciens.

Dans les PTT, son anticommunisme conduit la Fédération FO à rejeter toute possibilité d'action avec la CGT. La CFDT est jugée "aventuriste". La FNT est scissionniste et veut rompre les parités internes.

Sur les grandes questions du Service Public, la gestion des PTT, la Fédération FO a des positions proches de celles de la CGT. Sur certains principes ce syndicat reste marqué par ses origines.

Dans *"PTT Syndicaliste"*, de Mai 1969, le journal de la Fédération FO PTT, il est écrit, après avoir réaffirmé :

" Bas les pattes, ne touchez pas aux télécoms" :

".....Nous fera-t-on croire à la philanthropie de ces groupes financiers capables d'investir des fonds à des taux d'intérêts raisonnables pour développer le réseau téléphonique au service de l'intérêt public ?

N'est-il pas aujourd'hui significatif que l'ancien Premier Ministre, candidat à la présidence de la République, vienne de se déclarer sur les antennes d'Europe N°1, partisan de la Compagnie Nationale du Téléphone, chère à Giscard d'Estaing.

Rappelons qu'à l'époque de la proposition Giscard d'Estaing, le gouvernement Pompidou s'était prononcé contre une telle formule.

S'agit-il aujourd'hui de compromis électoraux ? On pourrait le croire, en constatant certain ralliement, mais on peut aussi envisager d'autres réponses.

M. Pompidou ne vient-il pas de rappeler son libéralisme économique, formule que d'aucuns comprennent comme il convient. De là à penser que l'on est prêt à "brader" les télécommunications au capitalisme privé, il n'y a qu'un pas...un bien petit pas.

Et si l'on veut bien se souvenir que c'est le gouvernement Pompidou qui a imposé le V plan, un volume d'investissements scandaleusement insuffisant pour les Télécommunications, à un moment où Valéry Giscard d'Estaing était ministre de l'Economie et des Finances, on trouvera dans l'affirmation par les mêmes de l'impuissance à résoudre les problèmes du téléphone, une singulière ironie.

On peut d'ailleurs compléter la déclaration de M. Pompidou, en citant également son approbation de la politique expérimentée par M. Chalandon pour les autoroutes.

Nous en reviendrons ainsi au début de notre article et, comme l'on dit, la boucle serait bouclée.

.....Mais l'utilisation d'une partie des excédents des dépôts des Chèques Postaux pour financer les investissements des Télécommunications, préconisée de longue date par la

Fédération Syndicaliste des PTT Force Ouvrière, et ainsi que cela se pratique couramment au Danemark, en Allemagne, constituerait une spoliation aux yeux de nos actuels gouvernements".

Résoudre "la crise du téléphone" en empruntant à des taux d'intérêts abusifs aux banques et intérêts privés, par le biais des constructeurs qui ne manqueront pas de prélever leur commission, n'est-ce pas trouver des "types de financement originaux" aux frais des contribuables".....

Sous couvert du respect des parités internes et externes, la Fédération FO des PTT s'oppose dès le début à l'action catégorielle des Techniciens. En réalité, elle défend la signature "des contrats de progrès". Néanmoins des militants et des adhérents participeront à ces actions.

Les parités avant tout.

Il suffit de consulter ce qu'écrit La Fédération FO dans son journal « *PTT Syndicaliste* » de Novembre 1970 :

" La Fédération Syndicaliste a dénoncé à maintes reprises l'orientation prise par M. Robert Galley, Ministre des PTT, qui entend par des mesures budgétaires PTT attribuer une situation préférentielle aux CIEM. Malgré nos mises en garde, il persiste dans son attitude et propose à l'examen d'un prochain Comité Technique Paritaire un statut particulier.

Cette conception est dangereuse à plus d'un titre :

- Elle n'offre aucune garantie sérieuse sur les perspectives d'avenir d'un « embryon » qui sera isolé, emprisonné et certainement écarté par la suite des évolutions irréversibles du corps dont il se détache.

- Elle lèse gravement dans l'immédiat, les légitimes intérêts des Contrôleurs des diverses branches d'Exploitation et crée la division au sein d'une même catégorie.

- Elle laisse percevoir une notion plus ou moins contraignante des niveaux de fonctions qui risque de geler les situations existantes.

- Sur un plan plus général, elle porte en elle, les germes néfastes d'un état d'esprit qui pourrait se développer et sous-entend en filigrane la recherche d'une évolution dans les structures de notre Administration, qui serait déjà de fait pour les personnels concernés.

Que la FNT, groupuscule dont l'acte de naissance essentiellement scissionniste suive sans aucune retenue cette orientation, pour l'avoir jusqu'alors en vain préconisée, semble logique. Mais que la CGT et la CFDT Organisations Syndicales représentatives de l'ensemble des catégories de notre Entreprise, soutiennent et favorisent de telles entreprises reste incompréhensible. Cette attitude est condamnable et nous la dénonçons.

En encourageant les desseins du Ministre, en volant au secours de la FNT, en réclamant à qui mieux - mieux le statut particulier, la CGT et le CFDT portent de lourdes responsabilités à l'égard des 50.000 Contrôleurs, Chefs de Section et Contrôleurs Divisionnaires de l'Exploitation et des Services Administratifs. Elles acceptent ainsi délibérément et allégrement que soit rompu l'unicité du corps de Contrôleurs et les relativités internes !

Mais fait plus grave encore, ces Organisations cautionnent le démantèlement des PTT en favorisant le cloisonnement des branches.

Face au mécontentement qui grandit, au grave malaise qui s'instaure, au découragement et à la lassitude, il était du devoir pour la Fédération Syndicaliste de situer les véritables responsabilités.

Qu'on ne lui fasse pas dire ce qu'elle ne pense pas. Les soucis revendicatifs, les aspirations légitimes des CIEM sont justifiés et sont partagés par tous les agents classés en catégorie B.

A Force Ouvrière, nous considérons que les problèmes spécifiques aux CIEM en particulier et aux Techniciens en général ne peuvent et ne doivent trouver leur juste solution que dans le cadre général de leur catégorie, de laquelle ils sont partie intégrante.....

Seule Force Ouvrière défend l'unicité du corps et pose avec insistance le problème de fond en réclamant opiniâtrement la mise en place d'une véritable réforme touchant l'ensemble des corps classés en catégorie B, tant des branches techniques, qu'administratives.

Que la CGT et la CFDT soient convaincues, que leurs mauvais calculs se retourneront contre elles.

Les Contrôleurs n'accepteront pas d'être dupés.

Avec Force Ouvrière, ils condamneront ces apprentis sorciers, ils dénonceront l'imposture.

Partout, dans chaque service, ils feront connaître leur désapprobation et soutiendront la seule organisation Syndicale qui défend leurs véritables intérêts.

Dans la préparation des élections aux CAP du 10 MARS 1971, FO PTT écrivait dans son journal, Supplément à « PTT SYNDICALISTE » N° 235 DE JANVIER 1971 :

FO reste fermement attachée à résoudre les problèmes des Techniciens dans le cadre d'une harmonisation de l'ensemble des branches techniques, en commençant par priorité à se pencher sur le sort des plus défavorisés.

Après avoir utilisé les formules : « les spécialistes d'une part et les manœuvres d'autre part », « il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes » les Techniciens et les autres...plus loin il est écrit :

LA REVOLTE « DES COLS BLEUS »

A croire l'Administration, il en est en technicité comme pour les super produits vantés par la publicité. Il y en a paraît-il qui ne supportent aucune comparaison avec d'autres produits similaires.

En conclusion

FO a refusé de suivre ceux qui entendent régler séparément les problèmes en créant deux sortes de techniciens.

Depuis toujours, elle reste attachée au service public. Elle affirme son opposition à la privatisation des télécommunications. Les convergences de ses prises de positions avec celles de la CGT ne permettront jamais des luttes communes. Lorsque la Fédération Force Ouvrière consent à passer à l'action, les appels seront toujours parallèles.

La Fédération Nationale des Télécommunications. (FNT) :

Ce syndicat constitue une particularité dans le seul secteur des Télécommunications. Issue d'une Amicale des Cadres, cette Fédération s'est créée en Novembre 1958 après l'admission des CIEM.

La FNT est dès son origine profondément corporatiste. Elle milite ouvertement pour la scission des secteurs Poste et Télécommunications. Le secteur des Télécommunications est rentable, à l'inverse des services "budgétivores" de la Poste et des Services Financiers. L'autonomie des Télécommunications faciliterait les revalorisations catégorielles des télécommunicants aux valeurs bien supérieures à celles des postiers.

"Les postiers ont un emploi, nous avons un métier" peut-on lire ou entendre de la part des militants FNT.

Le 20 Octobre 1970, dans le cadre d'une action de l'ensemble des catégories des PTT, la Fédération FNT écrit dans un tract appelant le personnel à l'action le 30 Octobre :

".....Cependant, et compte tenu du fait que les situations des personnels des Télécommunications dépendent aussi du budget annexe des Postes et Télécommunications, la FNT estime que les catégories de personnel qu'elle représente ont le devoir à l'occasion des débats parlementaires de manifester leur volonté de voir pris en considération par les Pouvoirs Publics les objectifs suivants :

- *Unité du Service Public des Télécommunications.*
- *Réalisation d'une gestion propre au service des Télécommunications.*
- *Adaptation des structures du Service des Télécommunications et reclassement de ses catégories de personnel en fonction de l'évolution des techniques.*
- *Mise en place d'une formation professionnelle permanente.*
- *Création de postes nouveaux aux Télécommunications permettant un reclassement efficace et harmonisation des durées de travail. "*

«

Dans un communiqué du 25 Janvier 1971, alors qu'elle est par ailleurs engagée dans la bataille des Techniciens avec la CGT et la CFDT, la Fédération FNT écrit :

" La Fédération Nationale des Télécommunications (FNT) informe qu'elle ne s'associera pas au mouvement de grève décidé par la Fédération Force Ouvrière pour les 4 et 5 Février 1971.

Elle rappelle, en effet, que ses conceptions en matière d'organisation du service Public des Télécommunications sont en opposition formelle avec celle de Force Ouvrière qui préconise une autonomie budgétaire des PTT, sous forme d'office ou de régie, qui ne peut que favoriser toutes sortes de "colonisation" des Télécommunications et de leur Personnel face à l'évolution constante des techniques et des méthodes.

Elle rappelle également qu'elle a maintes fois souligné la nécessité :

- *d'opérer une distinction dans le domaine de la gestion entre les Télécommunications d'une part, la Poste et les Services Financiers, d'autre part,*
 - *de structurer le Service Public des Télécommunications à partir de sa cellule de base : le centre.*

La position de la Fédération, en regard du mouvement des 4 et 5 Février tient compte du fait que, depuis de nombreux mois, Force Ouvrière n'a pas donné de suite favorable à tous les appels à l'action unitaire formulée par les Fédérations FNT-CGT-CFDT sur les revendications légitimes exprimées par les catégories de personnel technique ou d'exploitation des Télécommunications.

La Fédération Nationale des Télécommunications précise qu'elle poursuivra et intensifiera dans les prochaines semaines ses efforts en faveur de la lutte entreprise en commun, avec les Fédérations CGT-CFDT-FNT et CGC.

Elle appelle tous ses militants à provoquer la concertation et la consultation des personnels sur la base de chaque centre ou service, dans le but de réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action unitaire pour :

- *la défense, la rénovation et l'unité du Service Public des Télécommunications,*
- *de profondes réformes des structures de personnel,*
- *un reclassement rationnel des catégories,*
- *l'amélioration et l'aménagement des conditions et durées de travail,*

- la prise en considération des responsabilités sans cesse croissante des Télécommunications.

On voit là les limites d'une organisation corporatiste, lorsqu'il s'agit de mettre en cause la politique globale du Ministère.

La FNT accueille favorablement les orientations du VI Plan annoncées par le Ministère des PTT. En 1969, l'idée avancée par Georges POMPIDOU de créer une Compagnie Nationale des Télécommunications reçoit son assentiment.

La FNT est surtout implantée dans les nouveaux services techniques, en plein développement, Automatique, Lignes à Grandes Distances, Radio. Ses militants flattent "les valeurs techniques" des jeunes arrivants. Des idées similaires sont développées par l'Administration dans les centres de formation. "Vous êtes les meilleurs ! "Quelles chances vous avez d'arriver dans un service moderne, en plein développement" ! etc.

Son implantation quasiment exclusive dans certains services Automatique ou LGD et le soutien de la hiérarchie la conduisent à se considérer en terrain conquis. A ce propos, Serge LOTTIER indique lors du Colloque de Mai 2006 :

"Si nous avons fait une grève originale, c'est que la situation de cette catégorie était originale. En plus de ça, nos camarades de la FNT jouaient un rôle important chez les CIEM, notamment aux LGD et dans les Centraux Automatiques. Nous ne pouvions pas aller faire des réunions, dans les centraux Automatique de Paris, mis à part Montmartre, "le Central rouge de Paris". On était interdit de réunions. Par exemple, SAINTCRICQ (responsable national de la FNT) nous interdisait l'accès au Central Nord. Il a fallu que Mimile (QUERE) négocie pour pouvoir y faire une réunion."

Au cours du colloque sur la grève de 1974, Louis CARDIN du syndicat des Télécoms de Paris dit à ce propos dans "La Grande Secousse", (page 32) :

"Je voulais intervenir sur l'unité des PTT qui a été préservé par la grève jusqu'en 1990. Il n'a pas été énoncé qu'il y avait un syndicat corporatiste très fort, au niveau des techniciens notamment, la Fédération Nationale des Télécommunications (FNT) qui était pour la séparation des PTT. Elle militait pour séparer la Poste des Télécommunications. Nous étions donc dans un rapport de forces assez difficile.

Les catégories de techniciens étaient attirées par se syndicat corporatiste qui valorisait le technicien par rapport au contrôleur de la Poste, par exemple.

La grève de 1974 a beaucoup contribué à assurer l'unité des PTT, parce que les techniciens ont été partie prenante et, Serge LOTTIER l'a rappelé toute à l'heure, ils ont obtenu des acquis.

Je pense qu'une activité de la Fédération en amont sur la défense du service public des télécommunications dans le cadre du service public PTT nous a beaucoup aidés. Le livre d'Emile QUERE a été un outil efficace sur le plan idéologique".

Depuis plusieurs années, en vue de sensibiliser les usagers, elle prône des actions spécifiques, notamment par des perturbations sur le réseau, la grève du zèle et administrative. Elle prône la théorie des minorités agissantes, par exemple, une région est en lutte, les autres régions subventionnent les pertes salariales pour cause de grève.

Ainsi, les Dirigeants Nationaux de la FNT indiquent dans un tract qu'ils ont proposé, en Mars 1971, lors d'une rencontre commune préparant les actions par Région en Avril :

" Les Représentants FNT ont proposé au cours de cette rencontre une forme d'action préconisée par les Techniciens de la Région de Bordeaux et les Techniciens des Centres Télégraphiques de Paris.

Cette forme d'action consiste à lancer une grève de longue durée dans une région déterminée, les Techniciens des autres régions appuyant ce mouvement par des actions complémentaires et collectant les fonds nécessaires à l'indemnisation des grévistes.

Les représentants des Fédérations CGT et CFDT n'estimant pas possible la réalisation de cette forme d'action, celle-ci ne figure pas sur la consultation.

Il n'en reste pas moins que les Techniciens qui la jugeraient valable pourront indiquer leur position dans la rubrique "observations". "

La FNT détourne les techniciens des organisations fédérées PTT et confédérées et des luttent d'ensemble. Les spécificités techniques seraient noyées dans la masse ! De ce fait elle rejette toute idée de parités internes aux PTT. Elle est prête à examiner les convergences avec les Techniciens munis d'un statut spécifique, classés dans le cadre B de la Fonction Publique.

Néanmoins, des actions communes ponctuelles avec la CGT sont menées sur des revendications particulières aux CIEM. Le 13 Mai 1964, une plate-forme revendicative commune CGT et FNT concernant les CIEM était élaborée et portée à la connaissance du personnel par un communiqué commun signé des camarades SAINT-CRICQ pour la FNT et QUERE pour la CGT. Quelques mois plus tard, la FNT abandonnait unilatéralement les revendications communes pour réclamer un statut identique à celui de la Radiotélévision Française, et plus tard, à celui de la DEFA (Défense Nationale). Associée dans des luttes, elle était assez imprévisible.

En 1968, l'ampleur des actions professionnelles et interprofessionnelles et le niveau des interlocuteurs dans les négociations l'ont réduite à un rôle de spectateur.

Aux élections professionnelles, son score global pour l'ensemble des PTT est réduit. Il augmente par contre dans les collèges où votent des CIEM.

Une unité d'action commandée par la raison.

Pour les responsables nationaux de la Fédération CGT des PTT désireux d'engager la bataille des techniciens, l'audience acquise par la FNT dans la catégorie des CIEM rend sa participation incontournable. Les dirigeants FNT considèrent également que la présence de la CGT est essentielle. L'unité sera parce que la raison le demande. De ce fait, le développement de l'unité d'action ne rencontrera pas de difficultés majeures dans les rapports CGT-FNT.

Cet engagement sera acquis après de très longues et âpres discussions et non sans soulever des jugements et appréciations pour le moins variés parmi les militants CGT des autres catégories.

Durant la lutte, les dirigeants FNT ont eu un comportement loyal vis-à-vis des accords communs conclus avec la CGT et la CFDT. Ils ont vite admis l'idée que seules les actions de masse, unitaires permettraient d'obtenir satisfactions aux revendications.

Progressivement, les dirigeants nationaux ont fait évoluer leur organisation. En 1974, ils ont participé à la grande grève des PTT, contre les tentatives de privatisation. Au colloque de Juin 2004, Serge LOTTIER a dit, (La Grande Secousse, page 34) :

" Je voudrais livrer une réflexion sur ce qu'a dit Louis Cardin. Il est vrai que nous avons des difficultés dans les télécommunications avec la FNT, créée en 1958. Elle flattait l'ego technique par rapport au personnel de la Poste. Mais on a pu apprécier que la FNT

soit dans la lutte avec nous. Si cela n'avait pas été le cas, il n'y aurait sans doute pas eu dans les télécoms un mouvement aussi fort qu'il y a eu".

Je me souviens très bien après le 6 novembre, Pierre Le Morvan (secrétaire général de la FNT) nous disant : "Mais qu'est ce que je fais là, moi maintenant que j'ai obtenu satisfaction avec mes techniciens," Il a continué avec nous jusqu'à la fin ou presque.

Pourquoi cela a été possible ? Parce qu'il y a eu la bataille des techniciens (CGT, CFDT, FNT) en 1970 et 1971. A cette époque, certains nous disaient : "Vous n'allez pas faire l'unité avec la FNT qui est pour la séparation ! " On l'a faite et on a gagné le statut des techniciens avec la FNT dans l'unité jusqu'au bout.

Si bien qu'après, son mot d'ordre de séparation poste et télécoms a eu moins de résonance, puisqu'on pouvait gagner des revendications "techniques" dans le cadre des PTT et elle a continué sur cette lancée de 1970/1971, avec ses particularités. En 1974, quant la grève est arrivée, il lui était difficile de faire autrement que de venir avec la CGT et la CFDT. De plus, il y avait une autre raison, c'est que la FNT et la CFDT étaient en négociations pour voir s'il y avait la possibilité de se réunir et de faire un grand pôle réformiste face à la CGT dans les PTT, notamment dans les télécoms, ce qu'ils ont réussi d'ailleurs en 1978".

Durant ses différents congrès, la Fédération National des Télécommunications élargi ses réflexions sur la place du service public dans la société, la nécessité de développer son champ d'intervention au-delà des Télécommunications.

Ainsi, dans le "Militant CGT PTT " de Novembre 1972, nous pouvons lire page 13, sous le titre :

FRONT SYNDICAL COMMUN POUR UNE ADMINISTRATION DEMOCRATIQUE DES PTT.

Notre Fédération a discuté des solutions immédiates avec la FNT, ensemble, nos deux Fédérations CGT et FNT, après des discussions approfondies en Février et Mars ont abouti à un large accord consigné dans un communiqué du 27 Mars (journal d'Avril 72).

En ce qui concerne l'avenir ce communiqué dit notamment :

"Le développement des PTT dans le sens de la satisfaction des besoins des usagers, des collectivités et des intérêts du personnel ne peut se concevoir fondamentalement dans un régime où l'orientation en matière économique, politique et sociale est la recherche systématique du profit au bénéfice du capital par l'utilisation d'une technocratie d'Etat.

Dans la perspective d'un régime démocratique où les travailleurs participeraient réellement à l'élaboration des décisions, les deux Fédérations affirment leur accord pour une gestion démocratique des PTT. Sur cette question fondamentale les deux Fédérations décident d'approfondir en commun leurs réflexions".

Les 4 et 5 Octobre (1972) derniers, la FNT tenait son Conseil Fédéral, dont le communiqué dit :

"Le Conseil Fédéral, appelé à se prononcer sur le programme commun de gouvernement PC-PS, considère que ce programme constitue un événement important par ses éléments ayant trait à la démocratie économique, au développement du secteur public et la planification du progrès".

Lors de son dernier congrès de Décembre 1979, elle décide d'achever le processus de fusion avec la Fédération CFDT des PTT. Cette démarche trouve son aboutissement le lundi 26 novembre 1979. Avec cette nouvelle formation ils vont œuvrer pour apporter un courant

réformiste plus fort dans le secteur public des Télécommunications, au moment où les partis politiques de gauche débattent du contenu de leur programme commun de gouvernement.

DANS « Télécommunications PTT (FNT) » de DECEMBRE 1979, il est écrit, après une rencontre des Bureaux Nationaux de la CFDT et de la FNT :

"Après vingt ans d'existence, la FNT vient de donner une conclusion logique à son évolution. En effet, elle a décidé, au cours de son XII congrès qui s'est tenu du 20 au 23 novembre 1979, de s'affilier à la confédération CFDT et de réaliser l'unification avec la Fédération des PTT, salue comme il convient cet événement historique".

Comment dans un contexte conflictuel, les obstacles ont été surmontés pour maintenir durablement l'unité d'action.

Les faits les plus marquants, les particularités de cette Bataille des Techniciens des PTT, aux acquis revendicatifs conséquents.

Ce panorama de la situation générale, celle aux PTT et dans les catégories concernées par "la Bataille des Techniciens" met plus en évidence une quantité de divergences entre les organisations syndicales, sur :

- l'appréciation de la politique gouvernementale, les contrats de progrès,
- l'avenir des PTT face aux tentatives de privatisation,
- les revendications prioritaires des personnels, quelle place donne-t-on aux parités internes et externes,
- la conception des formes de luttes : de masse ou minorités agissantes ? Quel usage de l'outil de travail ?

..... que des positions rassembleuses,

.....et pourtant, la bataille des techniciens aura bien lieu partagée en deux phases :

- 1969-1971 avec 9 grèves catégorielles, de masse, de 24 heures,
 - 1972-1978, avec 12 grèves catégorielles tout aussi massives,
- dans l'unité CGT-CFDT-FNT et quelques militants et adhérents FO.

Durant ces années, les Techniciens ont également participé aux actions PTT, notamment 1974, ainsi qu'aux luttes interprofessionnelles. Durant cette période, il est possible de comptabiliser pour certains une quarantaine de journées de grève.

Avec les différences affirmées par les organisations syndicales, cette unité d'action sera en permanence conflictuelle, avec des évolutions dans les comportements des organisations syndicales.

Cette bataille sera victorieuse sous plusieurs aspects.

La CGT en sortira grandie en autorité et en forces militantes.

De motivations revendicatives fortes.

Les responsables nationaux des catégories AI (Agents des Installations) et CIEM (Contrôleurs des Installations Electromécaniques) de la Fédération CGT des PTT ont des contacts multiples avec les militants et les adhérents. Malgré quelques difficultés, les responsables fédéraux rencontrent les stagiaires nouvellement recrutés. Ils connaissent leur degré de mécontentement du plus grand nombre. Le développement conséquent prévu des Télécommunications va exiger un recrutement massif dans ces catégories. Les objectifs fixés par le gouvernement ne pourront se concrétiser sans eux. Les nouveaux arrivants sont déçus de leur situation salariale. Les représentants de l'Administration leur tressent des lauriers, les flattent sur leur technicité mais au revers de la médaille les conditions de vie et l'annonce d'un déroulement de carrière sont loin de leurs espérances.

Flatter l'égo c'est bien, mais ça ne nourrit pas son homme !

Les appels à la mobilisation lancés par la CGT et la CFDT en Octobre 1969 contre l'annonce de la volonté de créer une Compagnie Nationale des Télécommunications rencontrent un bon écho chez les CIEM et les AI, malgré l'absence de la FNT. Cette participation confirme l'importance des luttes précédentes sur des revendications catégorielles, l'augmentation de la prime de technicité (appelée prime de difficulté de recrutement), contre la sous-traitance des services du montage, etc.

Monsieur GALLEY, Ministre des PTT, le reconnaît lors d'une audience accordée à la Fédération CGT PTT. Dans le compte-rendu paru dans "Le Bulletin des Installations" de Janvier 1970 :

"Le Ministre a évoqué les "grèves d'Octobre" et reconnu ce mécontentement lorsqu'il a dit que les CIEM, mal rémunérés, avaient tendance à se tourner vers l'industrie privée... Mais il a rejeté la responsabilité de cette situation sur le statut des Fonctionnaires qui, d'après lui, bloque ses possibilités de prendre des initiatives".

Les dirigeants de la CGT dans les catégories "des Installations", en particulier Emile QUERE et Serge LOTTIER sont convaincus qu'il faut faire fructifier cette volonté de lutte. Il convient d'y donner rapidement une suite. Ils ont une autre conviction, vu l'influence de la FNT chez les CIEM sa participation est incontournable.

Au sein de la Fédération CGT des PTT : N'est ce pas l'aventure ?

Ils se livrent à un véritable harcèlement en direction des responsables de la FNT, de la CFDT, et de FO avec toutes les difficultés signalées précédemment. A celles-ci s'ajoutent les doutes pour ne dire plus des militants des autres catégories de la Fédération CGT de PTT. Faire alliance avec la FNT, cette organisation syndicale scissionniste et avec la CFDT aux "méthodes gauchistes", c'est aller à l'aventure ! De plus réclamer un statut pour ces catégories n'est ce pas alimenter la volonté de scission au sein des PTT ? A la Fédération CGT des PTT, dans les services techniques, il y avait "Les Lignes", (20.000 agents) et puis les autres.... Dans ces services le personnel est fortement syndicalisé à la CGT. Elle y recueille plus de 70% des voix. Le syndicalisme, en général, est profondément marqué de l'ouvriérisme. Alors, cette dizaine de milliers, (7% aux Télécoms, 3,5% des effectifs aux PTT) et parmi eux de plus en plus de recrutés au niveau du bac ! Ces "gants blancs", sont-ils réellement du côté des ouvriers ?

Lors du Colloque de Mai 2006, Serge LOTTIER dit :

"L'accord a pu enfin se réaliser avec la FNT et la CFDT.

Lorsqu'au Bureau Fédéral suivant, nous faisons part de la situation, le débat est rude. C'est normal, vu le contexte. Quelques camarades, très peu, s'exclament :

- « Comment, vous allez faire l'unité avec la FNT » ?

- « Vous vous rendez compte, avec un syndicat réformiste, la CFDT et un autre qui est pour la scission » !

A ce moment là, un autre homme joue un rôle important, c'est Georges FRISCHMANN (Secrétaire Général de la Fédération). Georges dit :

- « Attendez, une lutte catégorielle se développe. Il faut voir. On verra en marchant. A priori il faut faire confiance » !

Le 10 Février 1970, un programme court et simple fini par être élaborer par la CGT, la CFDT, la FNT. Refus de FO. Contrairement à ce qui se fait habituellement, on n'a pas ergoté sur le mot juste, à la virgule près. Ce programme fixe deux objectifs essentiels, sans chiffre :

- le programme revendicatif,

- les moyens d'action.

(Voir annexe N°3)

Les trois organisations syndicales organisent une consultation démocratique sur ces propositions.

"La CGT se félicite de cet accord. Il est le résultat d'un compromis. Ce n'est le programme d'aucune organisation syndicale, mais chacune peut s'y retrouver."

La démarche démocratique est instituée. Les techniciens seront appelés à faire part, en permanence, de leurs jugements et décisions, sur les programmes et les formes d'actions et à propos de chaque proposition ministérielle.

Les AI et le CIEM dans leur grande majorité approuvent ce programme et cette démarche.

Pour les militants de la CGT l'idée est simple : la lutte des personnels, la confiance en leur force permettront, au fur et à mesure, par une démarche démocratique de donner un contenu plus précis à chacun des chapitres du programme revendicatif, voir de nourrir d'autres revendications. Il s'appuie sur les aspirations fortes des techniciens :

- La reconnaissance de leur technicité,
- les moyens pour l'acquérir et l'entretenir par une bonne formation professionnelle initiale et continue

Il reprend des préoccupations immédiates, comme :

- l'intégration des AI dans le corps des CIEM
- les effectifs en lien avec la défense du service public.

De quoi mobiliser large.

Cet appel contient également un aspect qui sera source de débats, de conflits même, "Faire connaître nos revendications aux usagers, aux élus", pour gagner l'opinion publique. Quelle utilisation de l'outil de travail ?

Il précise que l'organisation de ces actions serait laissée à l'initiative des organismes réguliers des syndicats départementaux et sections syndicales de la CGT, de la CFDT, de la FNT.

Ce dernier paragraphe sera largement utilisé par la CFDT pour faire agir des sections syndicales et contredire les décisions communes prises à l'échelon national.

Pour les militants de la CGT, l'essentiel est bien d'engager la dynamique de l'unité d'action. Très conscients des conditions dans lesquelles cet accord s'est réalisé, ils savent que ne sera pas toujours simple. Le pire serait de ne rien faire.

"La lutte sera longue, difficile, parsemée d'embûche !"

Une nouvelle rencontre a lieu le 24 Février 1970 pour déterminer les modalités de l'action.

Les trois organisations décident :

- Semaine revendicative du 16 au 20 Mars, grève de 24 heures, le 24 Mars.

Des craquements sont déjà perceptibles. La CFDT fait agir des sections syndicales (1968 n'est pas loin). "La priorité à la base" ! Elle cherche à contourner l'accord national d'appel à l'action en suggérant, 48 heures, la grève du zèle, etc.

La FNT respecte l'accord mais s'interroge sur les formes d'action, et pour cause, elle a longtemps diffusé ces idées là.

Les Techniciens répondent à ces manœuvres en réalisant le 24 Mars 1970 une grève puissante. Un grand succès. *"Quelle puissance"*, titre « Le Bulletin des Installations ».

La BATAILLE DES TECHNICIENS est lancée. Les Dessinateurs et les Contrôleurs des Travaux de Mécaniques (CTMC) décident de se joindre à l'action commune. Le rapport des forces syndicales dans ces catégories techniques n'est pas partout à l'avantage de la CGT.

Après une autre grève nationale, de 24 heures le 15 Avril 1970, toujours aussi forte, le Ministère fait 4 propositions dont l'alignement des Techniciens des PTT sur ceux de la Défense Nationale.

Pour les organisations syndicales CGT, CFDT, FNT :

" La lutte engagée par les Techniciens oblige l'Administration à faire des propositions qui constituent une ouverture qui doit aboutir à un véritable reclassement de nos catégories.

Cependant ces propositions demeurent encore insuffisantes par rapport au programme commun, notamment en ce qui concerne : l'indice de début – la carrière continue – la promotion dans le cadre A".

Le Ministère a passé sous silence la prime mensuelle de 340 Frs attribuée aux techniciens de la DEFA, indexée pour le calcul de la retraite.

"Statut de la DEFA ? Pourquoi pas" !... Mais avec la prime intégrée au traitement !

disent les organisations qui reprennent la balle au bond et propose en commun un déroulement de carrière : 300-675, prime incluse, etc.

La forte participation à la grève du 25 Mai, avec montée de délégations de province à Paris, apportera une réponse significative aux manœuvres de l'Administration en même temps qu'un appui aux contre-propositions syndicales. Lors du meeting regroupant un millier de grévistes, la CFDT se livre une tentative de noyautage de la salle. Leur objectif essentiel: perturber les retransmissions du prochain Tour de France. Les Techniciens de la région ville étape seraient en grève, soutenus financièrement par leurs camarades des autres régions. Les intervenants de la CGT sont particulièrement visés. Il faut toute l'autorité et la fermeté d'Emile QUERE, dirigeant CGT, bien soutenu par Pierre LE MORVAN Secrétaire Général de la FNT pour que les perspectives de lutte demeurent. Les dirigeants CFDT sont isolés. Dans une motion votée à l'unanimité, les grévistes manifestent leur confiance envers les organisations syndicales pour conduire leur lutte. L'action peut reprendre en Septembre malgré "un été très chaud"...en débats et polémiques. La CGT intervient ferme et rassembleuse.

Après l'annonce d'une nouvelle grève en Juin, le Ministère propose à nouveau l'alignement sur le Statut de la DEFA, plus quelques mesures indemnitaires et de déroulement de carrière. Les insuffisances constatées lors des précédentes propositions demeurent.

Cette alternance, action, propositions du Ministère sera constance durant les mois de cette bataille.

Par ses réactions, le Ministère montre que les actions des Techniciens le dérangent. Tout en dénonçant l'insuffisance des mesures annoncées, certains y puisent des sources d'encouragement. La tactique de harcèlement est bonne. Il faut la poursuivre encore plus massivement. Pour d'autres, impatientes, soutenus par quelques militants CFDT, il faut "frapper plus fort", avoir recours à d'autres formes de luttes.

En permanence, deux conceptions de la lutte s'affronteront :

La CGT dit :

"Il faut écarter ce qui divise et ne retenir que ce qui unit" !

La CFDT dit :

"La voie de l'unité passe par l'approfondissement public de ce qui nous divise" !

En Novembre, les réactions de refus seront les mêmes lorsque le Ministère présentera la mouture d'un nouveau statut. Rien de conséquent, pour le début et le déroulement de carrière, il persiste à vouloir diviser les catégories, tantôt en excluant les plus jeunes, les Dessinateurs, une autre fois les CTMC, puis les AI, etc.

Pour les CIEM, il s'agit pour l'essentiel d'un changement d'appellation. La prime de technicité pour tous est portée de 60 à 90 Frs. Les déroulements de carrière sont améliorés. Le retour sur place des AI est assuré, après le cours professionnel.

"Ce statut moins mauvais que celui que nous avons actuellement ne correspond pas à celui que nous réclamons", dit en substance la CGT.

A chaque fois, les organisations syndicales font des contre-propositions communes. Elles servent de base aux luttes suivantes.

En Décembre 1970, lors d'une Conférence Nationale CGT, 171 Techniciens militants et syndiqués sont réunis à Paris. Ils examinent ensemble les conditions de la lutte. Cette démarche démocratique syndicale ressert les liens entre les dirigeants nationaux et locaux. Les dirigeants nationaux de la Fédération sont présents. Ils constatent la détermination des Techniciens. Leurs doutes sont levés. Elle est sérieuse cette bataille. Elle mérite notre soutien.

En Avril 1971, alors que les Techniciens déroulent sur un mois la neuvième grève de 24 heures par région, le Ministère propose, avec cette fois l'accord du gouvernement, un nouveau statut basé sur celui attribué aux Techniciens de la Météorologie Nationale, de l'Équipement, de la Navigation Aérienne.

Ces propositions ministérielles sont l'objet d'un vaste et âpre débat. Quelques améliorations sont apportées sur les déroulements des carrières, la prime de technicité est augmentée, son attribution est élargie, à condition... que les Techniciens acceptent la totalité des propositions. Le non revalorisation des indices de début et de fin de carrière constitue un des principaux points d'achoppement. Contrat de progrès exigeant ! Ceci sera outrancièrement utilisé par la CFDT pour justifier son rejet en bloc "d'une réformette" et mépriser l'augmentation de la prime de technicité qualifiée "d'un os à ronger". Ces comportements perturbent une analyse sereine, approfondie de la situation afin de mesurer les avancées, donc le résultat de nos luttes et les insuffisances qui doivent être améliorées par des actions futures. Par ces manœuvres, la CFDT cherche, à l'évidence, à exploiter les insuffisances du projet de statut pour dresser les jeunes légitimement impatients, contre la CGT et la FNT, et également masquer la responsabilité des signataires "des Contrats de Progrès", parmi eux les Fonctionnaires CFDT.

Les trois organisations syndicales organisent en commun une consultation des Techniciens. Elles posent trois questions :

- sur l'appréciation des propositions ministérielles. On prend et on continue ?
- Si non à la première question, on continue ?
- L'élargissement aux autres Techniciens du cadre B de la Fonction Publique ?

La CFDT fait campagne pour le rejet global.

Dans un tract du 28 Avril 1971, la Fédération CFDT apporte ses appréciations.

Après avoir précisé les différentes propositions (voir annexe N°4), elle conclue en écrivant :

«

«

III L'APPRECIATION DE LA CFDT :

Dans l'état actuel des propositions et compte tenu des améliorations possibles envisagées, nous estimons que ce statut n'apporte pas satisfaction sur 2 points fondamentaux :

1) La non amélioration des débuts de carrière. Nous avons pourtant insisté à maintes reprises pour indiquer au gouvernement qu'il s'agissait là d'une priorité extrêmement importante dans le conflit en cours.

2) L'inclusion du corps du dessin dans le statut.

La CFDT porte donc une appréciation globalement négative sur l'état actuel des propositions faites.

Les techniciens ont maintenant la parole : ils doivent se prononcer pour ou contre la poursuite rapide (courant mai 71) de l'action sous la forme où elle se déroule actuellement pour appuyer les négociations et visant à atteindre les deux objectifs fondamentaux :

. Démarrage au 3^{ème} échelon avec répercussion sur la carrière indiciaire du premier niveau.

. Statut englobant tous les techniciens (Dessin ; travaux de mécanique et IEM).

**TECHNICIENS REUNISSEZ –VOUS DANS LES SERVICES ET
REPONDEZ MASSIVEMENT A LA CONSULTATION.**

Dans un communiqué du 30 Avril 1971, signé Pierre LE MORVAN Secrétaire Général, (voir annexe N°5), la FNT dit :

«

"On prend" !

" Si on ne prend pas ce Statut particulier qui prend en compte notre Technicité, nos déroulements de carrières seront examinés au niveau de la Fonction Publique, lors des négociations prévues sur l'ensemble des catégories B. Notre spécificité technique sera noyée. Alors, il faut dire OUI aux propositions "!

La CGT fournit un long argumentaire dressant les comparaisons entre le programme revendicatif commun et les diverses propositions. Elle apporte des explications aux limites des propositions gouvernementales, le poids des signataires des "Contrats de Progrès" et la politique de rigueur. Elle soumet à la réflexion les différents scénarios possible en fonction des réponses données aux questions posées. A chacun de se déterminer en conscience.

(voir annexe N°6).

En une quinzaine de jours, sur 10.000 Techniciens, 7.933 répartis dans plus de 900 centres font part de leurs appréciations et décisions.

A la première question ils votent majoritairement OUI à 53,57%, ils disent : "On prend et on continue la lutte" !

A la seconde question c'est NON à 34,66%.

A la troisième question c'est OUI à 79,65%.

(voir annexe N°7)

La FNT se félicite de ce résultat.

La CGT considère *"cette consultation comme une grande victoire de la démocratie chez les Techniciens"*.

Tenant compte de ces résultats la CGT et la FNT font part au Ministère de leur volonté de négocier d'importantes améliorations.

La CFDT, considère que "dans les oui il y a des oui mais", les Techniciens ont donc majoritairement dit non ! Elle précise ses analyses après la rencontre intersyndicale du 12 Mai, dans sa circulaire, N° 18, du 19 Mai 1971. (Voir annexe N°8).

Un Comité Technique Paritaire Ministériel se réunit le 15 Juin 1971, avec 5 représentants CGT, 3 FO, 1 CFDT. La FNT Non représentée fait lire une déclaration par la CGT.

D'entrée FO fait une déclaration virulente :

"Avec votre Statut particulier de Techniciens vous rompez les parités. Vous lâchez les autres catégories du cadre B. Vous allez faire la scission au sein des PTT, etc". Son représentant quitte la séance.

La CGT fait une déclaration disant en substance :

"vous nous donnez un statut qui a 10 ans d'âge. Il est bâtard. Elle souligne toutes les insuffisances. Cependant, compte tenu de la situation, on prend mais croyez-nous, la CGT va prendre toute sa place pour l'améliorer ici, et par les luttes à venir".....

Le représentant CFDT confirme ce qui avait été dit au moment du résultat de la consultation. Il rejette l'ensemble. Pour justifier cette attitude, il fait de la surenchère, en présentant des contre-propositions comprenant une partie du programme commun, ainsi qu'une référence aux emplois fonctionnels.

Ce Statut de Technicien est adopté à ce Comité Technique Paritaire. Les membres de l'Administration votent pour, la CGT s'abstient, la CFDT vote contre. FO n'était plus là.

La CFDT continue à dénoncer ce statut.

Après le Comité Technique paritaire ministériel, dans un tract CFDT, "TECHNICIENS FAISONS LE POINT" il est entre autres indiqué : " un OS à ronger", "une réformette"

Après avoir fait l'apologie de la grève tournante de 24 heures par région,

" Il est toutefois à déplorer que certains syndicats n'aient pas cru devoir s'y associer entièrement, en particulier pour l'opération "appels téléphoniques".....

Un O.S. Spécialisé. Certains représentants syndicaux ont accepté de discuter, voire d'accepter de telle propositions. Il faut bien reconnaître que ces dernières sont en retrait sur celles faites il y a 1 an et qui, à l'époque, avaient été rejetées sans consultation.

Face à nos revendications initiales, maintes fois réitérées :

CARRIERE UNIQUE 300-645 dans le cadre de la Fonction Publique

Que nous propose-t-on ?

- une prime conditionnelle : "os à ronger" que l'on jette à un chien qui aboie.

- Une réformette catégorielle : pour un gain de 45 points d'indice, nécessité d'obtenir 4 brevets de connaissance.....

QUELLE SUPERCHERIE ! au nom des parités, de la formation permanente, etc.

..... il faut éviter l'enterrement de JUIN 1971 comme Juin 1970"

....il est préconisé : "Puisqu'il est démontré que sans l'action nous ne pouvons rien obtenir, alors, une suggestion. CONTINUATION du cycle de grèves tournantes de 24 heures pendant toute la durée du tour de France qui sera également le tour des techniciens.

Chaque vile étape sera le centre de la région en grève et toutes les autres, suivant le processus habituel, s'informeront de la santé et de la forme de nos champions....."

Signé ROCHE

Dès ce moment là, il a fallu continuer à se battre pour obtenir des améliorations et la parution du Statut au Journal Officiel. Dès sa publication, la prime de Technicité est payée, les mesures prévues sont mises en œuvre.

La CGT réaffirme :

- « *On prend et on continue* » !

Dans un tract du 3 Juin 1971, la CGT s'adresse aux AI et CIEM. Elle donne son analyse sur la situation. (voir annexe N° 9)

Il est écrit en substance :

**"ENGAGEONS LA DEUXIEME PHASE DE LA GRANDE LUTTE DES TECHNICIENS
POUR UN VERITABLE STATUT"**

UNE ANNEE DE LUTTES.

Les techniciens ont engagé depuis Mars 1970, la plus grande et plus difficile bataille de l'histoire de nos catégories, marquée notamment par 9 grèves de 24 heures (elles nous ont coûté au total et pour chacun de 400 à 600 frs environ).

Nous avons obtenus :

«

«

Il est indispensable d'écartier tout ce qui divise, de ne retenir que ce qui unit. Nous pensons que cet appel sera entendu pour la poursuite de l'action.

DEUXIEMEMENT POURSUIVRE, ELARGIR A L'ENSEMBLE DES TECHNICIENS.

Un front uni des techniciens des PTT va permettre d'entreprendre l'élargissement de notre lutte, à nos homologues de la Météo, de la Défense Nationale, qui, comme nous, conduisent des actions pour leur reclassement.

D'ores et déjà, la CGT a entrepris des démarches dans ce sens, nous vous tiendrons au courant des accords intervenus au fur et à mesure.

<p><i>TOUS ENSEMBLE ENGAGEONS LA DEUXIEME PHASE DE NOTRE LUTTE POUR UN VERITABLE STATUT DE TECHNICIENS "</i></p>

Durant cette première phase la CGT a élargit et consolider son audience. Grâce à un travail persévérant, des sections syndicales se sont créés dans les Centres d'Enseignements. L'information CGT y circule. Les stagiaires organisent des luttes sur leurs revendications particulières tout en s'inscrivant dans la bataille des Techniciens. A l'issue de leur stage ils sont répartis dans des Centres. Là ils retrouvent les militants de la CGT. Les interdits de la FNT se lèvent. Les militants de la CGT utilisent les nouveaux droits syndicaux. Ils sont accueillis dans les services. Aux élections professionnelles, la CGT est la première organisation dans les Commissions où votent essentiellement des CIEM.

La recherche d'unité avec les cadres B des PTT et des Techniciens de la Fonction Publique. Au cours de ces mois de lutte, les militants de la Fédération CGT des PTT ont cherché à élargir le mouvement aux agents du cadre B de l'Exploitation, en vain. Soumis à l'introduction de techniques nouvelles dans l'organisation de leur travail, ces agents du Téléphone, de la Poste, des Services Financiers ou des Centres de Tri avaient d'autres priorités. De plus, ces services fonctionnaient avec une répartition quasi égale d'agents du cadre C et du cadre B, avec quelques Auxiliaires. Difficile de dégager une partie du personnel lorsque l'autre continue de travailler.

Lors de la réunion préparatoire au colloque national, organisée à Caen le 18 Octobre 2005, Bernadette HENRY cadre B, responsable syndicale CGT au central téléphonique disait après avoir indiqué que des tentatives avaient été engagées avec l'aide de la Fédération :

"On a essayé de faire en sorte de participer avec les CIEM. Mais on n'a pas réussi. Peut-être parce qu'on est parti sur l'idée de faire grève en même temps que les CIEM. On n'a peut-être pas été en capacité de proposer une action qui n'était pas forcément la grève telle que vous la pratiquiez. Mais il y avait aussi la disparité des Contrôleurs, aux Télécoms, à la Poste, dans les Centres de Tri, dans les Chèques, dans les Directions....."

En acceptant de discuter de la proposition du Statut de la DEFA, la Fédération a de facto admis la rupture des parités internes au sein du cadre B, dans les PTT.

La réponse à la troisième question de la consultation commune nationale avait nettement affirmé, à 79,65%, la volonté d'élargissement aux Techniciens du cadre B de la Fonction Publique.

La CGT des PTT soucieuse d'établir l'unité des Techniciens de cadre B de la Fonction Publique a organisé plusieurs rencontres avec les responsables syndicaux CGT de ces catégories, lors des diverses propositions ministérielles, Techniciens de la Défense Nationale, puis ceux de la Météo, Navigation Aérienne, Equipement, etc. L'objectif, échanger les expériences, se tenir au courant des évolutions des uns et des autres, établir des luttes convergentes, tirer le meilleur pour tous. Elle a pu le faire grâce à sa dimension confédérale.

"Le Journal Fédéral" de la Fédération CGT des PTT de Octobre 1971 rend compte des rencontres organisées au niveau des catégories techniques CGT du cadre B de la Fonction Publique. (voir annexe N°10).

"Conformément aux résultats de la consultation commune de mai/juin, où 79% des techniciens s'étaient prononcés pour que nous prenions contact avec les autres fédérations de la Fonction Publique, la Fédération CGT des PTT a tenu ses engagements.

En effet, après avoir avant et pendant les vacances, entretenu des rapports bilatéraux avec nos camarades techniciens CGT de la Fonction Publique, nous avons eu avec eux, organisé deux rencontres au niveau de nos Fédérations UGFF-CGT d'une part et de la Fédération CGT des PTT d'autre part. Bien entendu l'objectif de nos rencontres était de dégager les grandes lignes d'une réforme et d'un reclassement pour les Techniciens de la Fonction Publique.

La première réunion a eu lieu le VENDREDI 1^{er} OCTOBRE.

«

«

La deuxième réunion a lieu le Mardi 11 Octobre, la troisième le Mardi 18 Octobre.

Au cours de ces différentes rencontres, des situations diverses sont apparues, au niveau des déroulements de carrière. Les rapports intersyndicaux varient également d'un secteur à l'autre. Des efforts seront à entreprendre pour construire des conditions d'actions convergentes, afin d'établir un rapport de force des catégories techniques du cadre B de la Fonction Publique.

De luttes concordantes, spécifiques ne pourront être organisées, en dehors des actions convergentes de l'ensemble des Fonctionnaires.

Il est peut-être utile d'intégrer ce que Louis VIANNET indiquait lors du Colloque sur la grève de 1974 : " La Grande Secousse" (page 48) :

" L'enracinement de la grève et la question de l'enracinement.

" ...après avoir observé que le relevé de propositions avait été rejeté par les grévistes, parce qu'il ne comporte aucune mesure sur les salaires, les 200frs d'acompte et les 1 700frs, qui sont des revendications strictement Fonction Publique, et, parallèlement, on n'arrive pas à élargir le mouvement au reste de la Fonction Publique,

Louis VIANNET dit :

"Il y a donc un écart considérable entre la degré de mobilisation dans les PTT et le degré de mobilisation dans les autres secteurs de la Fonction Publique. Et ce n'est pas parce que l'on n'a pas essayé, il y a eu des initiatives. La camarade ce matin nous parlait des services publics, mais il y a eu des tentatives d'initiatives dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique qui n'ont rien donné, tout au plus une participation à une journée d'action de vingt quatre heures. Il y a donc bien des raisons à cela. Les personnels des impôts ne sont pas faits différemment que les personnels des PTT. S'il y a ce problème, il faut essayer d'en dégager quelques aspects.

Je ne prétends pas énoncer des vérités, je mets plutôt des points d'interrogations.

Je me demande si, par exemple, le fait que la Fédération des PTT, sur l'ensemble du secteur de la Fonction Publique, ait été la seule, parce qu'elle était vraiment la seule à avoir à la fois une structure de catégories avec une autonomie, une complète liberté pour ces catégories d'organiser les luttes revendicatives, et en même temps des catégories très soudées à l'intérieur d'une fédération. Cela explique en partie le fait que lorsque 1974 éclate, chacune des catégories a derrière elle un patrimoine important de luttes, de revendications qui ne sont pas seulement posées par la CGT mais qui sont portées par le personnel des différentes catégories.

Ce n'est pas un hasard, cela a été dit ce matin par Serge, c'est même assez lumineux, si ce sont les revendications qui auparavant avaient donné lieu au plus grand nombre possible de luttes qui ont trouvé les premières des réponses dans le relevé de conclusions. "

Aux PTT, la Fédération CFDT des PTT dit, certes, "qu'elle n'approuve pas la signature" des contrats de progrès par sa Fédération de Fonctionnaires, il en est peut-être autrement des autres Fédérations CFDT. Difficile dans ce cas d'établir des convergences de lutte.

La FNT corporative n'aura pas de fait d'interlocuteurs.

LA DEUXIEME PHASE.

La CGT s'engagera dans la deuxième phase dans une posture plus favorable que pour la première.

Cette seconde phase sera différente de la première en de nombreux points. Ce sera la période du VII Plan, du Programme Commun de Gouvernement, du recentrage de la CFDT, du rapprochement puis de la fusion de la FNT et de la CFDT, etc.

Après des retrouvailles un peu difficiles, les trois organisations organisent en Novembre 1972 une nouvelle grève nationale unitaire de 24 heures de la catégorie.

L'unité sera toujours conflictuelle. La démarche démocratique cimentera la volonté unitaire des Techniciens. Les acquis engrangés apportent des éléments de confiance pour amender les insuffisances.

En 1973, les Techniciens participeront massivement à une action fédérale, prélude à la longue grève de 1974. Le Ministère annoncera rapidement pour eux des mesures spécifiques, sur la prime de technicité notamment, portée de 200 à 350 Frs. Les menaces de privatisation sont repoussées.

Ce sera la première catégorie à reprendre la lutte dès Mai 1975. Des mesures annoncées lors de la grève seront mises en application.

Cette situation a permis à Serge DER LOUGHIAN, ancien secrétaire fédéral et membre de la délégation lors de la grève de 1974 de dire dans "La grande secousse " (page 22):

"On remarquera deux choses. Premièrement, les dossiers qui ont fait l'objet de luttes antérieures sont ceux qui avancent le plus. Deuxièmement, les dossiers pour lesquels la pression revendicative est maintenue après la grève avancent le plus."

Cette constatation met en évidence la complémentarité entre lutte catégorielle et lutte générale. Une activité catégorielle bien intégrée à une activité fédérale prend le pas sur un corporatisme étroit.

Après la vingtième grève, par groupe de régions du 20 au 30 Avril 1976, le Ministre propose un nouveau Statut. Il sera entériné lors d'un Comité Technique Paritaire le 22 Décembre 1976.

Les deux tiers de la catégorie enregistrent une amélioration indicielle. Ses apports seront appréciés au fil des ans.

Pour améliorer certaines dispositions et accélérer sa parution au journal Officiel, une grève devait avoir lieu en juin 1978, mais juste avant la CFDT a déclaré :

"Les TECHNICIENS SONT SERVIS, IL EST TEMPS DE PENSER AUX AUTRES !"

Elle accorde désormais la priorité à l'action générale. En fait, la CFDT des PTT s'aligne sur les orientations de la Confédération qui entre temps a opéré son recentrage.

Le 9 Juin 1978, la CGT appelle seule. La prime de technicité passera à 450 Frs au 1^{er} Janvier 1979. Elle ne sera jamais intégrée au traitement pour le calcul de la retraite.

Durant ces années la FNT a engagé le processus de fusion avec la CFDT.

A ce moment là de la lutte, la CGT écrit :

"En effet, cette manœuvre a pu avoir lieu dans un contexte politique troublé par les résultats du 19 Mars car les forces syndicales en présence, à peu près égales dans notre catégorie, traduisent L'OPPOSITION DE DEUX SYNDICALISMES (CGT d'un côté, et CFDT-FNT de l'autre).

D'une part, le syndicalisme de lutte de classe et de masse amenant les travailleurs parce qu'il ne peut en être autrement à la lutte quotidienne en se servant de tout ce qui peut être mobilisateur, évitant de semer des illusions, et, d'autre part, le réformisme qui, parce qu'il y a des difficultés, essaie de détourner les travailleurs d'une partie des objectifs qu'ils s'étaient fixés pour les amener sur des problèmes plus généraux, apparemment plus faciles, mais qui se situent en dehors de l'affrontement de classe du moment. Syndicalisme qui flotte, spéculé sur les déceptions pour contribuer à faire baisser les bras, à désarmer les travailleurs face à une poussée réactionnaire antisociale sans précédent, demande audience au Président de la République au lendemain des élections législatives, en ressort en laissant entendre qu'un terrain d'entente est possible et trouve refuge en participant à une campagne anti-cgt digne des temps de la guerre froide".

QUELQUES ENSEIGNEMENTS.

Parmi les éléments qui ont permis :

- la durée de la bataille,
- le maintien de l'unité d'action, malgré la situation conflictuelle,
- de gagner des acquis,
- de renforcer la CGT en adhérents et en militants

figure en premier la place donnée à l'humain, aux acteurs, dans leurs diversités – anciens, jeunes, spécialités.

L'appropriation des revendications par les techniciens a été déterminante tout au long de la lutte parce qu'elle a reposé sur la valorisation de l'humain. Il s'agissait de faire prendre en compte les qualifications acquises et améliorées par la pratique et la formation professionnelle continue, dans des points d'indices, du début à la fin de la carrière. Les Techniciens l'appellent : la technicité. Cette exigence est nourrie par la flatterie de la hiérarchie justifiant ainsi le besoin impérieux de leurs compétences.

De ce fait, les objectifs revendicatifs étaient perçus positivement par les intéressés, à la différence d'une lutte d'abord et presque exclusivement dirigée contre quelque chose, même si bien sûr la politique ministérielle était bien présente.

Dans l'action, chaque individu compte pour un. C'est l'essentiel dans le débat sur la tactique des luttes.

A ce sujet, dans le Militant de la Fédération CGT PTT de Mars 1969, il est répondu à la question suivante :

"QUELS SONT LES MOYENS D'ACTION AUTRES QUE LA GREVE POUR LES CIEM AUTOMATIQUE ?

"Pour mener une lutte efficace et imposer nos revendications, il est nécessaire que le plus grand nombre de CIEM participent aux actions.

L'Administration "apprécie" le mécontentement de telle ou telle catégorie en faisant le rapport :

Nombre total de personnel de cette catégorie

Nombre total de personnel de cette catégorie dans l'action.

Plus le rapport se rapproche de 1/1, plus notre lutte est efficace.

Cette lutte peut-être une pétition, une manifestation, une intervention auprès des chefs de service, des députés, une grève, etc.

Certes, nous dira notre camarade, mais l'automatique fonctionne toujours !

Sans doute, mais – la grève de mai / juin l'a confirmé- l'élément déterminant dans la bataille s'est "l'homme", le "technicien" qui prendra ses responsabilités et exprimera au grand jour sa volonté d'agir pour obtenir des revendications".

Des repères revendicatifs communs.

Bien que répartis dans 900 unités réparties sur tout le territoire national, parfois avec seulement 6 ou 7 personnes, les Techniciens avaient entre eux de nombreux repères revendicatifs : ils avaient passé le même concours, interne ou externe, à partir de la même équivalence de diplôme ou d'ancienneté, suivis le même cursus de formation, les processus d'avancement d'échelon et de grade sont communs. Chacun connaît la situation

administrative de l'autre. Ils effectuent des tâches équivalentes en fonction des spécialités. Tous expriment, par consultations nationales interposées, la volonté d'être reconnus. A distance, ils défendent le service public.

Ces liens revendicatifs basé sur les aspirations, au plus près, ont permis d'intégrer les nouveaux au fur et à mesure de leur arrivée, dès leur stage de formation, rue Barrault, à Paris. Les statistiques ministérielles de participation à la grève indiquent bien la constance de la mobilisation, malgré les recrutements massifs de jeunes.

Aujourd'hui, avec la privatisation et l'introduction de nouveaux critères de gestion, la situation est différente. L'individualisme a pris le pas sur le collectif. Les acquis de la Bataille des Techniciens sont récupérés un à un.

En revanche, ces revendications catégorielles axées sur la spécificité technique ont eu pour effet de retarder la prise en compte d'éléments plus généraux, tel la politique ministérielle et gouvernementale, les contrats de progrès, etc. De plus, il a fallu dépenser de l'énergie et consacrer du temps pour contrecarrer les positionnements de la CFDT, au détriment d'échanges plus larges.

La démocratie syndicale place les acteurs au cœur des prises de décision.

Dès le début, la démarche démocratique a joué un rôle très important. L'AI, le CIEM, jeune, ancien avait vraiment le sentiment d'être un acteur de sa lutte, tout en reconnaissant la place des organisations syndicales, des militants.

La CGT a dit : "La lutte sera longue et difficile, parsemée d'embûches. C'est pourquoi : il faut écarter tout ce qui divise et ne retenir que ce qui unit !

L'unité d'action était conflictuelle. Les Techniciens devaient être élevés au rang de juges et arbitres. Pour cela, la démarche démocratique n'avait de sens et d'efficacité que si les intéressés disposaient des éléments en discussion.

Chaque organisation syndicale utilisait son réseau de militants, ses moyens d'information de masse pour donner ses appréciations, ses analyses, à chaque moment de l'action, aussi bien dans les rapports avec les autres organisations syndicales, qu'avec le Ministre des PTT, sur ce qui avançait ou bloquait.

Pour la CGT, il s'agissait d'éclairer les intéressés sur ce qui divise. Ainsi, en conscience, ils savent ce qu'il convient de corriger, de dépasser pour peser davantage sur ce qui unit, pour ensemble gagner.

La CGT le faisait parfois avec une certaine solennité en utilisant des titres choc. L'entame du texte donne tout de suite la tonalité.

Le 13 Juin 1970 :

" A nos Camarades adhérents et militants Techniciens de la CFDT de la Région Parisienne".

"Chers Camarades,

Ces quinze derniers jours vous avez reçus de votre fédération 3 tracts, deux d'entre eux en particulier mettant en cause les organisations CGT et FNT qui, comme la vôtre, mènent le combat pour la défense des intérêts des travailleurs.

De telles attaques nous obligent à répondre.

«

En Juillet 1970 :

"POUR ALLER AU SUCCES...NE TOLERONS PLUS LES MANŒUVRES ANTI-UNITAIRES !

"Militants et adhérents de la CGT ont entre les mains le communiqué commun CGT- FNT du 23 juillet 1970. Il indique clairement la volonté des deux fédérations de poursuivre la lutte jusqu'à satisfaction de nos revendications.

La CFDT n'a pas signé ce communiqué. Elle maintient son activité séparatiste commencée en juin et risque ainsi d'empêcher non seulement l'amélioration des propositions gouvernementales, mais aussi leur application.

Il est donc important de montrer aux techniciens que l'essentiel actuellement est le retour rapide à l'action commune souhaitée par tous.

PAS DE POLEMIQUE !...MAIS DES PRECISIONS."

«

Le 23 Novembre 1970 :

*"La CGT des PTT
vous parle"*

Chers Camarades,

** Pour la 6^{ème} fois depuis mars 1970, nous avons cessé massivement le travail le 20 novembre à l'appel des fédérations CGT-FNT-CFDT. Tous ensemble nous avons signifié au Ministre des PTT que nous rejetons son projet de statut – projet de division inacceptable et exigé l'ouverture de véritables négociations pour un véritable statut.*

** Nous avons remarqué au cours de la préparation et du déroulement de cette grève que face à la détermination, à notre volonté réitérée de continuer le combat jusqu'au succès, tout ce que le pouvoir compte d'alliés conscients ou inconscients dans nos catégories s'agite, se remue sournoisement ou non et s'organise pour briser le front syndical commun des techniciens.*

«

La CFDT et la FNT pratiquaient également ainsi.

Chaque consultation de masse sur les programmes, les formes de lutte était le fruit de nombreuses et parfois âpres discussions. Là, le réseau de militants expérimentés de la CGT a été d'un apport décisif. Ils mettaient les débats au service de la mobilisation et pas uniquement à refaire le monde. C'est d'ailleurs grâce à cet apport emprunt de sérénité et de détermination que la CGT a renforcé son autorité. Beaucoup de militants se sont forgés dans cet exercice exigeant fermeté, conviction, respect des autres et des décisions majoritaires.

A propos de cette capacité de surmonter les difficultés d'une unité d'action conflictuelle, Serge LOTTIER, Président de l'IHS PTT, à l'époque responsable fédéral de la catégorie, a dit lors du Colloque des 9 et 10 Mai 2006 :

«

Qu'est ce que je retiens encore des débats ? D'abord le vocabulaire. Il compte. Vous l'avez dit par rapport à l'Administration, mais aussi au niveau syndical. On a posé une question au départ, pourquoi nous n'avons jamais employé le terme de " lutte des classes" pendant la bataille des Techniciens ? Nous l'avons fait pour des raisons objectives pour tenir compte des réalités unitaires. Pour autant on menait bien une lutte des classes contre les intérêts de l'Administration, du Gouvernement et des multinationales.

"Sur la question de l'unité. Ce qui s'est passé chez les Techniciens ressemble curieusement au syndicalisme rassemblé. On est arrivé à rassembler des syndiqués, des collègues et des Fédérations aux comportements tout à fait différents. Vous avez entendu ce qu'a dit François. La bataille qu'il a fallu mener avec la CFDT, les problèmes posés par la FNT et malgré cela, on est arrivé à rassembler. On peut toujours dire que la CGT a fait des

concessions, c'est faux personne n'a fait de concessions. On a fait l'unité, sans concession. Ceci étant dit, nous avons tenu compte des réalités, du rapport de forces, parce que nous étions sensibles au besoin de la démocratie de masse, celle qui s'exprimait dans les services, sur le programme revendicatif et sur la tactique des luttes. Soyons modestes, mais on peut cependant comparer notre bataille avec ce qui s'est passé à propos du CPE : C'est-à-dire, on fait une journée de grève, on l'analyse, on cherche à négocier ... on en propose une autre, on consulte, on fait la journée, on l'analyse, on cherche à négocier ... on en propose une autre et on arrive à un résultat. La consultation démocratique de tous les intéressés rythme et assure la démarche. Le contraire de ce préconisait la CFDT au début de notre bataille, lorsqu'elle voulait fixer à l'avance un calendrier des journées d'action et des poussées pour la grève générale illimitée.

Avec le CPE, j'ai revécu des souvenirs de la bataille des Techniciens, avec à chaque fois, un besoin pour la CGT de tenir sur des positions fermes. Je me souviens au moment de la bataille du CPE, Bruno JULIARD, Président de l'UNEF, a dit :

- « Quand il y a eu cette réunion à la CGT, les Syndicats nous ont convaincus qu'il ne fallait pas repartir comme ça, tout de suite. Il fallait refaire une journée, bien la préparer, etc. » !

Ce sont des expériences de cette nature qui nous permettent de réfléchir sur la tactique des luttes, sur son contenu de classe. En définitive le contenu de classe d'une lutte, c'est quand il y a la lutte avec un contenu porté par la masse des salariés concernés."

Cette pratique visant à éclairer les intéressés afin qu'ils s'emparent de ce qui divise pour mieux unir, participe à la réflexion lancée par Georges SEGUY à l'occasion des débats autour du Programme Commun de Gouvernement. Il dit (page 231, avant dernier paragraphe) dans :

"Un mois de Mai très occupé". Paroles et images de 68. V.O. Editions, Le temps des Cerises", paru au deuxième trimestre 1998.

«

Quatre ans après Mai 1968, en Juillet 72, le Programme Commun de Gouvernement fut conclu sans que les divergences soient surmontées. La volonté partagée par ses signataires d'en minimiser l'importance n'a rien arrangé, elle a au contraire conduit à de nouvelles illusions.

Quelles réflexions t'inspire cette période ?

Il ne faut surtout pas, au nom de l'unité, enfouir les divergences au fond des tiroirs. Au contraire, il faut les exprimer de manière argumentée et avec suffisamment de clarté pour que les citoyens qui finalement sont appelés en dernière instance, à se déterminer, sachent à quoi s'en tenir et puissent éventuellement intervenir en conséquence. Ce n'est donc pas dans les années 80, ou auparavant, l'idée d'un programme commun ou le contenu même de ce programme qui sont en cause. Mais bien plutôt une stratégie ayant laissé artificiellement supposer que tout était surmonté "en haut" alors qu'il n'en était rien. Aujourd'hui je suis toujours très attentif à la manière dont les représentants de la "gauche plurielle" expriment ouvertement, peut-être pas encore suffisamment, les différences qui existent entre eux et se déterminent en fonction de ces différences d'une manière ou d'une autre. Il est important pour la réussite des changements qui restent à venir que chacun ait conscience de ces réalités".

«

L'activité fédérale de la CGT des PTT, repose sur l'activité catégorielle.

Bien avant le lancement de la bataille des Techniciens, à côté des actions fédérales, les AI et les CIEM avaient participé à de nombreuses luttes, le plus souvent organisées et impulsées

par les responsables nationaux CGT de la catégorie, pour des objectifs revendicatifs catégoriels et de service. Par ces actions les militants avaient acquis une certaine capacité à agir en dehors des autres catégories, plus nombreuses, plus fortement organisée à la CGT, aux Lignes par exemple. Ceci a été possible grâce à l'organisation fédérale, basée sur le catégoriel.

A ce propos, Elyane BRESSOL, Présidente de l'IHS CGT écrit dans la préface du livre réalisé par l'IHS CGT PTT, sur *"La bataille des Techniciens des PTT, prélude au syndicalisme rassemblé"*, paru en Octobre 2007:

"L'Institut d'Histoire Sociale des PTT nous livre ici un compte-rendu des travaux. Ce choix de travailler l'histoire d'une façon catégorielle s'explique aisément d'abord par la structure même de la Fédération. En effet, quand, enfin, à la réunification, en 1945, les unitaires imposent la création de syndicats départementaux qui regroupent à la fois les travailleurs des services de la poste et ceux du téléphone et du télégraphe la Fédération Postale choisit de jouer la transversalité comme on dit aujourd'hui. Pour autant elle ne renonce en aucune manière à travailler les spécificités de chacune des catégories professionnelles. Délaisant les syndicats nationaux dont elle craint les velléités d'autonomie sinon d'indépendance, elle donne au niveau fédéral, une importance déterminante aux commissions de catégories. Aussi, dans les services, tant à la poste qu'aux télécommunications, l'activité syndicale se fonde certes sur les conditions de travail communes à toutes les catégories mais aussi sur les revendications catégorielles touchant pour l'essentiel aux promotions et déroulements de carrières. Ce syndicalisme de proximité, mêlant le commun et le particulier, produit un rapport de force singulier qui souvent s'appuie sur l'identitaire. Reste ensuite à unifier dans des combats plus larges comme ce fut le cas en 1953, 1968, 1974 ou bien encore au début des années 1980.

Comme l'avait rapidement constaté les dirigeants fédéraux, au congrès de 1950 par exemple, il ne suffit pas d'une structure pour créer un rapport de force bien d'autres éléments entrent en ligne de compte.

Ici ce sont les caractéristiques des contrôleurs et des agents des installations (les futurs techniciens) des dessinateurs, qui nous occupent. Ils sont à peine plus de dix mille mais travaillent tous dans un secteur en pleine extension sous l'effet de l'évolution des technologies. Le taux de syndicalisation à la CGT est notable mais pas majoritaire, les actions collectives sont fréquentes. Avec ces ingrédients va se construire une bataille singulière pour un statut de technicien.

« «

DES ACQUIS REVENDICATIFS. UNE CGT RENFORCEE.

Cette bataille a apporté des acquis conséquents pour les catégories concernées.

(Voir annexe N° 11: tableaux comparatifs des situations indiciaires de la catégorie des CIEM en 1972 /1989).

La prime de technicité passée de 60 à 450 Frs ne figure pas dans ces tableaux. Elle n'était pas soumise aux clauses des "Contrats de Progrès". Elle ne sera jamais intégrée au traitement.

Les Techniciens avaient pris confiance dans leur force. Ils ont gagné des revendications de service ou autre, bien au-delà des aspects strictement catégoriels. Cette bataille intégrée à l'activité fédérale a eu des effets collatéraux. Des agents du cadre C ont pu par une promotion

interne accéder plus facilement au cadre B et bénéficier de plain-pied des avantages du statut de technicien.

Aujourd'hui, la majorité des acteurs de cette bataille sont à la retraite. Ils sont partis dans une situation administrative bien supérieure à celle qu'ils escomptaient à leur arrivée aux PTT. Il suffit de les réunir pour constater combien ils conservent des souvenirs vivaces de ces moments de lutte. Leurs collègues des autres catégories parlent également de cette bataille avec une sorte d'envie. "Ah, c'est vrai, votre bataille des techniciens !" En route, la dizaine de milliers de téméraires avait semé.

Durant ces actions, des adhérents se sont vite aguerris aux conditions de la bataille pour l'unité d'action. Ils se sont investis dans la mise en œuvre de la démarche démocratique.

Les adhérents techniciens "blouses blanches" ou "gants blancs" sont devenus "les Camarades Techniciens". Plusieurs ont ensuite assumé des responsabilités syndicales diverses, dans la catégorie, au niveau de la Fédération et dans l'interprofessionnel.

A partir de 1974, lors des élections professionnelles, les Techniciens ont votés pour des commissions spécifiques. La CGT était première organisation en 1974 avec 35% des voix pour 14.037 inscrits. (48,45% CFDT plus FNT). En 1977, elle recueille 36,85% des voix, pour 17.686 inscrits. (48,99% CFDT plus FNT) En 1980, CFDT et FNT présentaient une liste commune. La CGT a 35,4% des voix, pour 20.476 inscrits. (47,3% pour CFDT/FNT). La CGT fait preuve d'une belle résistance.

BIBLIOGRAPHIE

- UN MOIS DE MAI TRES OCCUPE. - V.O. éditions- Le Temps des Cerises (1998).
- La Grande Secousse- Colloque sur la grève des PTT de 1974. CGT PTT (Juin 2004).
- La Crise du Téléphone. Ses causes... les Solutions. CGT PTT (1975).
- Si on gérait autrement les PTT. Analyses et propositions de la Fédération CGT des PTT (1984).
- Quel Avenir pour les Télécommunications. CGT PTT avec le Centre Confédéral d'Education Ouvrière (CCEO) (1978).
- Repères et références statistiques – édition 2006. (Résultats, diplômes, insertion).
- La FEDERATION. Journal de la Fédération CGT PTT. Pages TECHNIQUES.
- Le MILITANT. Bulletin de la Fédération CGT PTT, pour ses militants. (Mai 1968-Mars 1969-Octobre 1969-Novembre 1971-Novembre 1972).
- Bulletin des Installations. Bulletin de la Fédération CGT PTT pour les catégories Techniques des Installations (Mars 1969-Juin 1969-Janvier 1970-Février 1970-Septembre 1970-Janvier 1971-Avril 1971- Spécial Statut des Techniciens Juin, Juillet, Août 1971).
- Le LIEN PROFESSIONNEL. Journal de la Fédération CFDT PTT. (Octobre 1969-Novembre 1969-Décembre 1969-Janvier 1970- Mars 1970-Juillet, Août 1970).
- PTT SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE. Journal de la Fédération FO PTT (Mai 1969, Avril 1970, Novembre 1970, Janvier 1971).
- TELECOMMUNICATIONS PTT. Journal de la Fédération FNT. (Novembre-Décembre 1958-Décembre 1979).
- Bilans sociaux du Ministère des PTT et de France-Télécom. (1969-1970-1971-1972-1989-1990).
- La collection de tracts édités durant ces années 1969, 1970, 1971,1972...1978 par les Fédérations CGT, CFDT, FNT, FO des PTT, reliés par les soins de la Fédération CGT des PTT (Serge LOTTIER et Emile QUERE).

Les documents reproduits dans le texte proviennent pour l'essentiel du livre édité en Octobre 2007, par l'Institut d'Histoire Sociale de la FAPT (PTT) :

"La bataille des techniciens des PTT -19769 - 1978. Prélude du syndicalisme rassemblé".

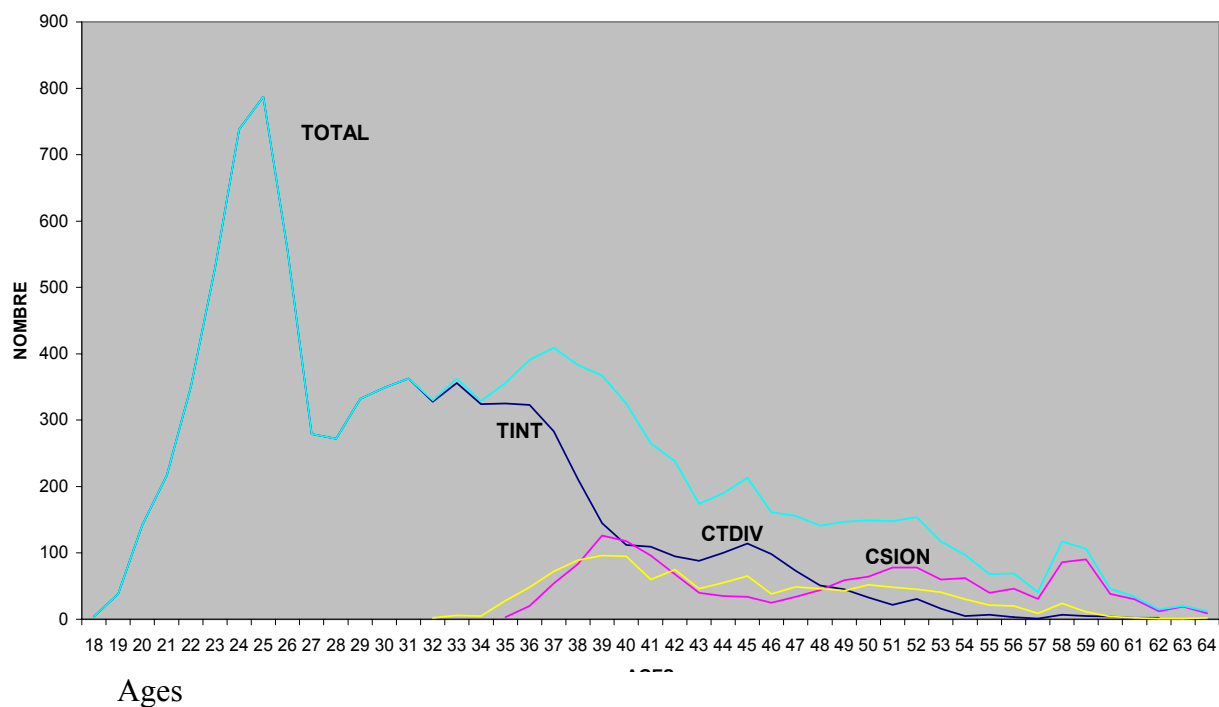
COLLOQUE IHS CGT NOVEMBRE 2007

EXEMPLE DE LA BATAILLE DES TECHNICIENS DES PTT

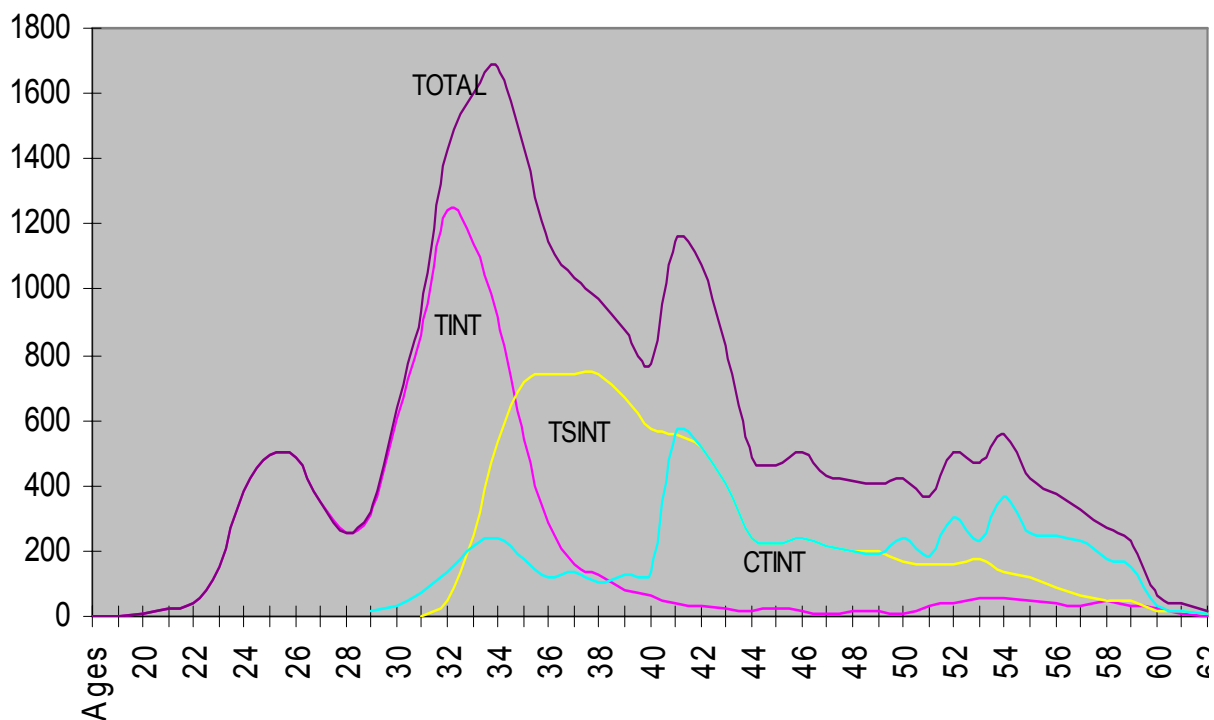
ANNEXE

Annexe N°1 (page9).

Tableaux comparatif des pyramides des âges au 31-12-1972 et 31-12-1979



31-12-1979



Annexe N°2 (page 24)

Positions CGT et FNT sur l'unité et sur les formes d'action.

Serge LOTTIER exprime ces préoccupations constantes, d'unité d'action, de vie démocratique, dans "Le Bulletin des Installations" de Septembre 1970.

Sous le titre :

C'EST DU MAINTIEN DE L'UNITE QUE DEPEND LE SUCCES.

« ... Donc, aucun doute, face à ce gouvernement réactionnaire la bataille sera longue et semée d'embûches (arbitrage positif ou négatif sur les 1305 millions, nous devons poursuivre l'action pour atteindre nos objectifs communs).

Pour la gagner, elle va nécessiter de la part des syndicats et du personnel :

1) Une ferme détermination à rejeter tout ce qui peut diviser et ne retenir que ce qui nous unit. Cette conception de l'unité assure la cohésion du mouvement, elle a permis nos actions du 20 mars, 15 avril et 25 mai. L'expérience a donc déjà prouvé son efficacité.

2) D'entraîner dans l'action Force Ouvrière, dont la plupart des adhérents participent à nos luttes.

3) D'avoir une confiance réciproque et une très grande loyauté dans l'application des accords conclus.

Pour cela, il faut rejeter la théorie qui consiste à dire « l'unité passe par l'approfondissement public de ce qui nous divise ». Cette orientation est source de division, elle ouvre la porte à une polémique malsaine, surtout si elle est appliquée avant le déroulement de l'action qui a fait l'objet du communiqué commun.

Elle ne correspond pas à ce qu'attendent les travailleurs des organisations syndicales responsables.

4) De garder à nos luttes leur caractère de masse. C'est-à-dire, qu'à tout moment, chaque CIEM ou AI doit être engagé dans la bataille ; une agitation minoritaire n'impressionnerait pas le gouvernement. Au contraire, il se félicite que quelques-uns d'entre nous « s'offrent en spectacle » freinant ainsi le mouvement de l'ensemble.

Pour l'application de ces principes indispensables au succès, nous nous appuyons sur une très large confiance envers les travailleurs eux-mêmes et sur la démocratie syndicale et ouvrière.

C'est pourquoi nous préconisons la création et le fonctionnement de Comités d'action dans tous les départements dirigés par des militants des organisations syndicales, des rencontres régionales, des réunions dans les services, etc. afin que s'exprime l'opinion des techniciens sur la poursuite de l'action.

Ces dispositions sont d'autant plus nécessaires à prendre, que nous ne pouvons, à tout moment connaître l'avis de la majorité du personnel, comme cela est le cas, par exemple, dans une usine centralisée à un point fixe.

On mesure donc ici toute l'utilité des structures syndicales et le rôle des militants auxquels sans cesse les responsables nationaux peuvent se référer avant de prendre une décision.

Il ne fait aucun doute que le respect et l'application de ces principes par toutes les forces engagées dans la bataille aideront beaucoup au maintien de l'unité d'action et à obtenir notre réforme. »

LA FNT

LE 27 Juillet 1970, la Direction Nationale de la FNT diffusait un tract dans lequel elle réaffirmait sa volonté d'unité.

L'UNITE SEULE CONDUIRA AU SUCCES.

Le 26 Juin dernier, la CFDT lançait unilatéralement un ordre de grève de 24 heures et ce malgré l'appel à l'unité exprimé par la FNT et la CGT le 16 Juin lors d'une Assemblée parisienne intersyndicale.

Les divergences, les ambitions des organisations syndicales doivent se taire lorsqu'il s'agit de réussir l'avenir des Techniciens ; le Secrétaire Général de la Fédération CFDT l'avait si bien compris qu'en Assemblée des Techniciens le 16 Juin, il tenta d'éviter la rupture mais les responsables CFDT des Techniciens ne l'entendirent pas et demeurèrent sur leur décision d'appeler seule à la grève le 26 Juin.

La FNT sait qu'en dehors de l'UNITE rien ne pourra se faire sérieusement, elle le sait d'autant plus que depuis plus de 10 ans, elle lutte pour un Statut de Technicien.

Nous sommes au bout du tunnel, un Statut de Technicien est proposé au corps des CIEM, des CTMC, et du Dessin.

"

"

"La FNT sait qu'il faudra se battre encore, ne serait-ce que pour obtenir l'amélioration des propositions du Statut, mais elle veut des actions puissantes et pour ce faire, TOUS LES AI- CIEM- CION IEM, CTDIV IEM, CTMC, CTPMC- DESSIN devront être PRESENTS.

Dés Septembre les Techniciens seront là.

L'unité est faite à la base, les Techniciens l'ont prouvé le 25 Mai, ils ne toléreront pas qu'elle s'effrite au niveau des Fédérations bien au niveau des Techniciens, qu'au niveau des responsables FNT-CGT-CFDT car pour connaître la VICTOIRE il faut l'UNITE aussi.

La FNT veut l'unité, les Techniciens aussi et il la faut si nous voulons contraindre les instances gouvernementales à céder sur un Statut de Techniciens, qui déterminera leur avenir Professionnel et Social.

Devant l'envergure de l'ENJEU, doivent céder toutes les tergiversations du langage, des phrases, des prétentions de certains responsables syndicaux.

Il n'est pas difficile de trouver des accords communs conduisant à l'UNITE si l'on sait faire abstraction d'idées unilatérales qui ne déboucheront forcément que sur la DIVISION, qui engendrera irrémédiablement l'ECHEC.

La FNT ne veut pas de cela, il ne tenait qu'à elle d'en arriver à l'éclatement intersyndical le soir du 16 Juin, si elle avait agi selon ses propres conceptions ; elle ne l'a pas fait et à pris le parti de rester avec la CGT pour sauver l'UNITE dans l'intérêt de tous les corps Techniques cadre B des PTT.

La FNT est plus que jamais résolue à conduire les AI –CIEM-CION IEM-CTDIC IEM les CTMC-CTPMC- et le Dessin au succès.

Si la CFDT le veut bien, demain avec la FNT et la CGT dans l'UNITE, la lutte reprendra ensemble, rejetant les difficultés des expériences passées, ensemble les 3 Organisations Syndicales continueront le combat, décidant de la sorte FO à les rejoindre et à imposer par
L'UNITE TOTALE

La réforme revendiquée par les Techniciens :

LE STATUT DES TECHNICIENS TELECOMMUNICATIONS.

CGT

LES FORMES D'ACTION.

Robert GOUNELLE, responsable national des LGD CGT s'exprimait ainsi sur ces sujets, lors du meeting rassemblant 500 grévistes, à Paris, le 15 octobre 1970 :

" LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES.

Sur ce sujet, des commissions ont été constituée au niveau de chacune des grandes spécialités : LGD, Auto, Commutation. Dans ces commissions ont siégé 1 camarade de chacune de nos organisations. Quels sont les résultats ?

Par exemple aux LGD, après une large discussion, il a été convenu qu'il n'y avait pas de possibilités dans ce service pour faire la grève du zèle, du rendement, administrative.... Voici d'ailleurs le communiqué issu de ces travaux au niveau des LGD.

" Les formes d'action complémentaires semblent limitées dans le cas où un mouvement d'actions complémentaires serait lancé et susceptible de répercussions valables dans les autres services, les LGD pourront manifester leur solidarité et appuyer ce mouvement par les points suivants :

- respecter les consignes de sécurité, travaux sur les tensions, bon état des véhicules, surcharges, vitesse ;

- effectuer les maintenances en respectant les normes de rebus de matériel ;
- signaler les installations mises en service malgré le refus des équipes de contrôle ;
- exiger un passage des consignes par l'équipe qui installe et les notices à la mise en service d'un nouveau matériel.

Pour la FNT : DOMERGUE. Pour la CGT : GAUVERT. Pour la CFDT : LETOURMY.

Mais, voyons en détail chacun de ces moyens :

- GREVE DU ZELE : poser la question ainsi, cela veut dire que nous sommes de bien zélé technicien, ce qui pourrait alors combler d'aise le Ministre des PTT. Cependant que pourrions-nous faire ? Arriver à l'heure sans doute. N'insistons pas, nous pourrions en être les premières victimes. Respecter le règlement, sans doute, mais je vous demande de bien réfléchir à quelle efficacité nous aboutirons. Peut-être retarder de quelques minutes la relève d'un dérangement.

Mais, croyez-vous que le Ministre des PTT s'en préoccuperait. Croyez-vous qu'il se préoccupe de la qualité de service ? Certes non, puisque la politique qu'il mène consiste à laisser se détériorer cette qualité en provoquant notamment une pénurie des effectifs.

- GREVES ADMINISTRATIVES, GREVES DE RENDEMENT : Ceux-là mêmes qui posent la question hésitent à y répondre. Sommes-nous des administratifs. Non, bien sûr, bien que des CIEM aient quelques attributions qui s'y rattachent. Mais si le grève de rendement est possible aux Chèques Postaux et nous la soutenons, c'est parce que le travail de nos camarades femmes est lié directement à la production, alors que le nôtre est essentiellement constitué par l'entretien des installations.

- L'ENCOMBREMENT DES CIRCUITS : A ce sujet, remarquons qu'il s'agit d'actions clandestines et minoritaires. Elles sont vouées à l'échec. Mais en procédant ainsi nous accentuerons le mauvais fonctionnement du service donnant le prétexte, recherché par le gouvernement, pour livrer à l'appétit des grandes sociétés capitalistes. D'autre part nous prêtons le flan à l'accusation de sabotage et dès lors au lieu de nous attirer la sympathie du public, nous le dresserions contre nous. D'ailleurs des expériences ont déjà eu lieu. Le résultat : menace de sanctions, voir même sanction. Si cela se produisait nous serions amené à substituer à notre lutte pour le reclassement l'action pour la levée des sanctions. Qui pourrait se réjouir d'une telle situation, sinon le Ministre qui gagnerait ainsi beaucoup de temps.

Au demeurant, nous ne devons pas oublier que les inspecteurs et les ouvriers d'Etat travaillent dans les services. Nul doute qu'ils auraient des instructions pour rétablir rapidement. Le résultat serait l'inverse du but recherché.

Cependant, la CGT ne prononce à priori aucune exclusive contre de tels moyens. L'essentiel pour nous étant que les actions complémentaires concernant le respect des attributions et des modalités de travail décidées dans chaque service ne soient pas clandestines, revêtant un caractère de masse et soient orientées en direction des Pouvoirs Publics.

Mais à la vérité seule l'action susceptible de réunir la grande masse des Techniciens est payante et le sera d'autant mieux si nous savons être patients, persévérants et confiants".

Au meeting du 25 mai 1970, à Paris, Emile QUERE avait abordé ces sujets. Il avait en plus, parlé « du Tour de France ».

«

"Nous devons multiplier les efforts en direction de la population pour contrecarrer la propagande gouvernementale, lui dire les raisons du mauvais fonctionnement du téléphone, justifier nos revendications.

Ici, nous ne sommes pas d'accord avec l'intervention d'un camarade préconisant d'empêcher la retransmission du Tour de France. Une telle action servirait de prétexte au pouvoir pour nous attaquer violemment. Il se servirait de sa presse, de sa radio pour dresser contre nous des millions de sportifs".

«

FNT

Alors que la CFDT a organisé durant tout le mois de Juin, une campagne visant à faire croire aux Techniciens que la FNT et surtout la CGT refusaient l'action, la CGT et la FNT se sont réunies le 16 JUIN 1970. Elles ont élaboré un communiqué commun dénonçant les manœuvres de la CFDT. La direction nationale de la FNT dit en substance à ses adhérents :

" LES TECHNICIENS, par l'unité d'action syndicale, assureront la continuité et l'efficacité de l'action.

En effet, diviser est le "leitmotiv" des responsables de l'Administration.

Agir isolément, c'est donc :

- traduire sa propre faiblesse ;*
- donner la preuve d'un manque de maturité ;*
- prêter le flanc aux sanctions ;*
- œuvrer pour la division qui conduit sûrement à l'échec.*

Pour maintenir l'unité, les techniciens s'engageront syndicalement, car :

- C'est prendre ses responsabilités ;*
- C'est contribuer à l'organisation d'un potentiel d'énergie qui contrôlé, puis libéré dans un but précis apportera la réussite.*

Annexe N°3 (page 40)

Le programme proposé aux techniciens.

Après une rencontre infructueuse le 17 Décembre 1969, à cause de désaccords sur le programme, le 10 février 1970, un programme minimum CGT, CFDT, FNT est proposé pour la lutte. Il comporte deux points :

Le programme.

Les moyens d'action.

Le programme :

I Une véritable réforme définissant une carrière nouvelle, se traduisant par :

Le relèvement important de l'indice de début.

La fusion des emplois actuels des CIEM, CION IEM, CTDIV IEM.

La revalorisation de l'indice de fin de carrière atteint d'une manière continue.

Une très large promotion dans le cadre A exigeant notamment un grand nombre de créations d'emplois dans ce cadre.

II Une formation professionnelle permanente exigeant des crédits importants pour la réaliser et comportant une remise en cause fondamentale des moyens et des méthodes en vigueur.

III La création importante d'emplois pour combler les déficits actuels.

IV L'augmentation d'au moins 25% des frais de mission et de déplacement, la fusion des taux et suppression de tous les abattements.

V La transformation des AI restant en CIEM après le passage au cours professionnel décentralisé.

Les moyens d'action :

- Semaine revendicative avec grève de 24 heures.

Faire connaître les revendications aux usagers.

Faire respecter les attributions.

Signer des pétitions.

Intervenir auprès des Chefs de Service, DRT, députés, sénateurs, etc...

L'organisation de ces actions serait laissée à l'initiative des organismes réguliers des syndicats départementaux et sections syndicales de la CGT, de la CFDT, de la FNT.

Une consultation est organisée sur le programme. La démocratie s'installe.

Annexe N°4 (page 44)

APPRECIATIONS DES PROPOSITIONS MINISTERIELLES.

CFDT :

Dans un tract du 28 Avril 1971, la Fédération CFDT donne son appréciation :

1) "QUELLES SONT LES AMELIORATIONS DE LA CFDT SUR LES PROPOSITIONS DU 23/4/71.

a) Ce qui est acquis et accepté par le gouvernement :

. La mise en place d'un statut particulier de technicien aligné sur les statuts type du cadre B et en particulier les TPE pour tous les CIEM, CSION, CTDIV, et les CTMC qui opéreront pour de statut : avec une prime de 200F. liée au statut : une réduction des durées de carrière, entre 2 et 4 ans et une augmentation de 4% du pourcentage des emplois de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

. Une prime de 120F pour tous les des.pro. et des.pro.CION, les CTMC et CPTMC qui ne seront pas intégrés techniciens.

. Le gouvernement "envisage" un relèvement des indices de début du cadre B pour la fin 71.

b) Ce qu'il semble "possible" d'obtenir dans les négociations sur les bases de ce statut :

. Un gain indiciaire de 30 à 60 points pour les CSION et CTDIV et de 20 points environ pour les CTPMC lors de la conversion dans le nouveau statut.

. L'alignement indiciaire des des.pro. et des.pro.CION sur les 2 premiers niveaux du nouveau statut.

. L'extension de la prime de technicité aux AI et dessinateurs.

. Le maintien de possibilité d'accès directement du 1^{er} au 3^{ème} niveau pour les CIEM actuellement en fonction.

. Une réduction du nombre de brevets nécessaires pour la promotion et une simplification dans leur obtention.

. L'obligation pour l'administration de faire de la formation permanente.

c) Ce qui est actuellement refusé :

. L'inclusion du corps du dessin dans le statut.

. Le relèvement immédiat des indices de début, le démarrage au 3^{ème} échelon (indice 265).

. La création d'une branche "mécanique" à l'intérieur du nouveau statut.

. L'intégration des AI.

. La suppression de l'examen de CTDIV pendant la période transitoire de 4 ans.

II) UN FRONT COMMUN CFDT- CGT - FNT A ETE REALISE LORS DES NEGOCIATIONS DU 23.4.71 SUR UN ACCORD PORTANT SUR 3 POINTS FONDAMENTAUX :

1) L'obtention d'un statut unique à 3 branches (afin d'unifier nos catégories de techniciens).

2) Le relèvement des débuts de carrière (47% des techniciens sont situés dans le 1^{er} niveau et n'auraient aucun gain indiciaire). Dans la discussion les 3 organisations ont demandé un démarrage au 3^{ème} échelon avec répercussion sur tous les échelons, (donc une réduction de la durée de carrière pour tous de 2 ans ½).

3) Le déroulement de carrière d'une façon continue (la promotion devant s'effectuer sans barrages).

Après 4 heures de discussions eu Ministère, il en ressort sur chacun de ces points :

1) Un vague ouverture pour l'alignement des des.pro. et des pro CION et l'intégration des CTMC volontaires.

2) Pour les débuts de carrière : attendre la décision du gouvernement fin71.

3) Pour le déroulement de carrière : 4% d'emplois supplémentaires au 2^{ème} et 3^{ème} niveau et promesse de simplification du système des brevets

L'APPRECIATION DE LA CFDT :

Dans l'état actuel des propositions et compte tenu des améliorations possibles envisagées, nous estimons que ce statut n'apporte pas satisfaction sur 2 points fondamentaux :

1) La non amélioration des débuts de carrière. Nous avons pourtant insisté à maintes reprises pour indiquer au gouvernement qu'il s'agissait là d'une priorité extrêmement importante dans le conflit en cours.

2) L'inclusion du corps du dessin dans le statut.

La CFDT porte donc une appréciation globalement négative sur l'état actuel des propositions faites.

Les techniciens ont maintenant la parole : ils doivent se prononcer pour ou contre la poursuite rapide (courant mai 71) de l'action sous la forme où elle se déroule actuellement pour appuyer les négociations et visant à atteindre les deux objectifs fondamentaux :

. Démarrage au 3^{ème} échelon avec répercussion sur la carrière indiciaire du premier niveau.

. Statut englobant tous les techniciens (Dessin ; travaux de mécanique et IEM).

TECHNICIENS REUNISSEZ –VOUS DANS LES SERVICES ET REPONDEZ MASSIVEMENT A LA CONSULTATION.

LES APPRECIATIONS DE LA FNT.

Dans un communiqué du 30 Avril 1971, elle a apporté sa :

CONTRIBUTION A LA REFLEXION.

DES ADHERENTS ET MILITANTS DE LA FNT EN CE QUI CONCERNE LE STATUT PARTICULIER DE TECHNICIEN.

Chers Camarades,

Actuellement, une consultation FNT – CGT - CFDT- est en cours et appelle les Techniciens en lutte depuis plus de 1 an à indiquer leur position face aux propositions administratives en matière de Statut particulier.

Il est évident que nos camarades consultés ne peuvent se satisfaire entièrement de ce référendum et qu'il est logique pour eux de chercher à connaître l'appréciation des responsables nationaux de la FNT tant ils ont conscience que leur problème est à examiner tout d'abord, non pas par rapport aux différents éléments que contient le statut proposé, mais par rapport à la situation des corps techniques dans le cadre de la Fonction Publique.

C'est pourquoi nous ne voulons pas nous attacher à soupeser la valeur des propositions administratives en fonction de la position indiciaire de chacun. Si nous opérions de cette manière, nous ne pourrions qu'estimer notoirement insuffisantes les mesures offertes et ce, pour les raisons suivantes :

- Le statut particulier n'offre pas les perspectives dont bénéficient les Techniciens de l'Armement et ne comportent pas les trois branches que nous souhaitons : Installations, Mécanique, Dessin.

- Le déroulement continu de carrière dépend de la mise en place de la formation permanente (recyclage permettant l'attribution de brevets de qualification) et du nombre de créations d'emplois qui seront obtenus pour les 2ème et 3ème niveaux.

- La promotion ne s'instaure pas à partir des responsabilités techniques que chacun assume et l'accession à la catégorie supérieure reste inchangée.

- Les effets immédiats des mesures ne concernant pas les plus jeunes de nos camarades puisqu'ils n'obtiennent pas de poussée indiciaire.

Aussi, notre contribution à la réflexion de tous consiste à exposer aussi clairement que possible le contexte dans lequel nous nous situons présentement et donc à évaluer les possibilités que nous avons de faire progresser nos revendications qui ont fait l'objet d'une plate forme commune FNT - CGT – CFDT.

Il est un fait que, si nos camarades n'acceptent pas immédiatement un régime statutaire particulier, leurs situations seront examinées de la même façon que celles des Contrôleurs d'Exploitation (statut unique de Contrôleur – parités internes) dans le cadre des discussions sur la réforme du cadre B qui doivent se concrétiser en Novembre 1971 par la revalorisation des indices de début (un crédit de 100 millions est prévu à cet effet).

Par contre, si nos camarades connaissent un régime statutaire particulier, leurs situations seront examinées, toujours dans le cadre des discussions sur la réforme du cadre, en même temps que celles des personnels bénéficiant déjà d'un statut-type de Technicien.

Le tout est donc de savoir si nous déboucherons sur un statut de Technicien valable après des discussions tenant compte :

- soit, des parités externes liant l'ensemble des corps de Contrôleur,*
- ou soit, des parités externes liant les personnels régis par un statut de Technicien.*

Pour notre part, nous pensons que les discussions portant sur l'ensemble des Techniciens de la Fonction Publique se révéleraient plus favorables pour nos camarades et donc que leur attitude actuelle devrait être la suivante :

1 / Ne pas marquer une opposition formelle à la réalisation d'un statut de Technicien.

2 / Etre pour la poursuite des interventions syndicales dans le but d'obtenir des améliorations sensibles et accessibles dans le cadre des PTT, à savoir :

- Recrutement : Concours externe ouvert aux candidats en possession du Baccalauréat ou diplômes équivalents

- Promotion : Pendant la période des années des dispositions transitoires pour l'accession au 3^{ème} niveau, il serait exigé deux brevets de qualification professionnelle au lieu du maintien de l'examen actuel.

- Avancement au 1^{er} niveau : après le stage de formation, titularisation au grade de Technicien au 3^{ème} échelon.

- Dates d'effet du statut : 1^{er} Janvier 1971 et à la date de parution du décret pour les dispositions transitoires.

- Les CTMC : au moment de leur détachement seraient dans une position identique à celle des autres Techniciens.

- Dessinateurs – Projeteurs : dans le cadre de leur statut actuel, un alignement de l'échelonnement indiciaire serait opéré sur celui des deux premiers niveaux de statut de Techniciens.

- Primes : extension de la prime aux agents des Installations et aux Dessinateurs

3/ Continuer à appuyer les interventions syndicales par des actions appropriées et organisées en commun par les responsables syndicaux.

EN CONCLUSION, nous dirons que la progression des revendications dépend de l'unité des corps techniques intéressés et que la FNT agira pour que cette unité soit préservée, voire même consolidée si cela est nécessaire.

Enfin, nous ajouterons que la FNT n'acceptera pas de signer une convention ou un accord tant que la position statutaire de tous les Techniciens de la Fonction Publique n'aura pas été clairement établie.

*Vers des succès, avec confiance et volonté inébranlable,
Meilleurs sentiments syndicalistes.*

*Pierre LE MORVAN
Secrétaire Général.*

LES APPRECIATIONS DE LA CGT.

Elle les a données le 3 Mai 1971.

LA CGT A TOUS LES TECHNICIENS :

QUELLE POSITION ?

QUELLE TACTIQUE ?

"Chers Camarades,

De nombreux coups de téléphone nous sont parvenus demandant notre opinion sur le statut de technicien proposé par le Gouvernement et comment répondre aux questions figurant dans la consultation commune des trois Fédérations.

Avant de donner notre opinion sur ces questions, il nous paraît nécessaire de faire le point et le bilan d'une année de lutte afin de procéder à une analyse objective de la situation et d'éviter de commettre des erreurs d'appréciation qui nous seraient préjudiciables.

QUE DEMANDONS – NOUS ?

La création d'un statut unique de technicien, classé dans le cadre B de la Fonction Publique et composé de 3 branches (installations, dessin, mécanique) avec un reclassement indiciaire 300-675 bruts, dans une carrière à 2 niveaux et la règlement des anomalies de carrière.

- La transformation de tous les AI et techniciens, après un cours de formation professionnelle.

- La transformation des dessinateurs en techniciens - adjoints et la modification de la pyramide hiérarchique 50% de techniciens - adjoints, 50% de techniciens.

QU'AVONS- NOUS OBTENU ? *Après une année de lutte*

- L'inscription au budget de 1971 d'un crédit de 18 millions.

- La majoration au 1/1/1970 de la prime mensuelle de technicité de 60 à 90 frs pour les CIEM, CTMC ; dessinateurs – projeteurs, et son extension aux CSION, CTDIV IEM, chefs dessinateurs, CSION dessinateurs.

- La création de 746 emplois supplémentaires de CTDIV, c'est-à-dire le doublement du corps.

- Le retour sur place des AI à l'issue de leur cours professionnel de CIEM.

QUE NOUS PROPOSE LE GOUVERNEMENT ?

Après une année de lutte le gouvernement nous propose :

1) que la prime pour les CIEM, CSION, CTDIV soit portée à 200frs à compter du 1.1.1971.

2) que la prime pour les CTMC, CTPMC, dessinateurs – projeteurs, chefs dessinateurs soit portée à 120frs par mois à compter du 1.1.1971.

3) que les CIEM, CSION, CTDIV IEM bénéficient d'un statut de technicien

(Ce statut moins mauvais que celui que nous avons actuellement ne correspond pas à celui que nous réclamons, entre autres :

il ne crée pas un statut unique à 3 branches (même si les CTMC peuvent opter pour ce statut de technicien).

Il exclut de toute amélioration indiciaire immédiate les CIEM, CTMC, dessinateurs - projeteurs au premier niveau (ces améliorations n'interviendraient pas avant la fin de l'année 1971 et ce, dans le cadre des discussions qui doivent s'ouvrir à cet effet à la Fonction Publique).

*1) que les AI bénéficient de l'emploi d'agent principal administratif (20% passeront dans le groupe 6), l'assurance orale que sur une période de 4 ans tous les AI deviendront CIEM,
2) que les dessinateurs puissent passer le concours interne, l'administration s'engageant, par ailleurs à réclamer pour eux la création du grade d'agent principal administratif, mais sans la certitude d'obtenir satisfaction.*

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ?

Ces propositions gouvernementales issues d'un accord (Premier Ministre, Ministre des PTT, du Budget, des Finances et de la Fonction Publique) sont assorties de la déclaration suivante :

" L'ensemble de ces mesures, statut particulier de technicien et prime mensuelle est conditionnée par l'acceptation des organisations syndicales".

Autrement dit : Les organisations acceptent ces bases de discussion et nous payons immédiatement les primes et accélérons la parution du statut, ou vous refusez, d'où pas de revalorisation de la prime, pas de statut. Nous renvoyons à plus tard le règlement de vos revendications.

POURQUOI CETTE ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ?

Parce que le gouvernement se retranche une nouvelle fois derrière le contrat du 10 Octobre 1969 pour les cadres C et D, que n'a pas signé la CGT, et arguant qu'il ne possède pas "les moyens financiers" de régler la situation des catégories B en même temps que celle des catégories C.

Parce que le gouvernement a peur s'il modifie les indices d'une catégorie B d'être assailli de demandes reconventionnelles des autres catégories B (il y a 600.000 fonctionnaires en B).

Alors, tout au plus nous propose-t-il de nous aligner statutairement sur les techniciens de la Météo, de l'Équipement et de la Navigation Aérienne.

QUELLE TACTIQUE ADOPTER ?

QUELLE POSITION PRENDRE ?

Face au piège gouvernemental qui vise à démoraliser et à diviser comment réagir et comment analyser les 3 questions posées en commun par les 3 fédérations

I/ A la première question formulée ainsi :

"Êtes-vous d'accord pour accepter comme première étape vers l'aboutissement de la plate-forme commune les propositions du Ministre ?

Répondre oui, n'a de sens que si nous prenons, tous ensemble, l'engagement :

a) de maintenir notre union et de poursuivre la lutte pour l'aboutissement de la plate-forme commune, en considérant que ces propositions gouvernementales insuffisantes ne constituent qu'une étape.

b) D'exiger, dès l'ouverture des discussions aux PTT, que ce statut soit amélioré et qu'il comprenne notamment :

- un indice de début préférentiel et des glissements d'échelle au premier niveau,*
- le principe du statut unique,*
- la suppression du concours de CTDIV,*

- le maintien du niveau de recrutement, le règlement des anomalies de carrière,
- le règlement plus rapide et dans de meilleures conditions de la situation des AI,
- l'assurance de procéder à la création d'un statut de techniciens - adjoints pour les dessinateurs.

a) de réclamer au moment où vont s'ouvrir des discussions en fin d'année à la Fonction Publique un véritable statut de technicien, parce que nous aurons un statut particulier de technicien. Il conviendrait donc d'agir avec nos homologues de la DEFA, de la Navigation Aérienne, de l'Équipement et de la Météo.

II) A la deuxième question formulée:

- "Si vous répondez NON à la première question, tirant les conséquences de votre refus.
- Etes-vous d'accord pour poursuivre immédiatement l'action de masse en cours dans la forme où elle se déroule actuellement ? "

Si vous répondez OUI, la logique conduit à répondre NON à la première question. A notre avis cette position affirmative n'a de sens que si nous prenons l'engagement, là aussi, de poursuivre la lutte, mais d'apprécier les difficultés à venir pour les surmonter.

- aucun résultat pour l'instant, les revendications restant en suspens, là le gouvernement tentera de faire pourrir et de dénaturer le sens de notre lutte avec espoir de décourager ceux qui ne sont pas partisans du tout ou rien et d'entraîner dans des actions minoritaires les autres. Tout devra être fait pour éviter la division dans nos rangs, d'autant que nous risquons de nous présenter à la discussion à la Fonction Publique, sans statut particulier de technicien.

III A la troisième question ainsi formulée :

- " Etes-vous pour que nos Fédérations prennent contact avec les autres Fédérations de la Fonction Publique, qui regroupent des techniciens, pour envisager avec elles, dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir sur le cadre B de la Fonction Publique, nos revendications " ?

NOUS PROPOSONS DE REpondre OUI (à cette 3^{ème} question) Pourquoi ?

- Parce que face aux résistances gouvernementales, l'union de tous les techniciens de la Fonction Publique s'avère nécessaire pour vaincre plus vite.
- Parce que cette union dans l'action donnera une plus grande puissance à notre lutte pour un véritable statut.

CONCLUSION.

Si vous répondez oui à la première question, cela signifie que :

- nous prenons ce qui est acquis et poursuivons la lutte.
- Si vous répondez NON à la 1^{ère} question et OUI à la 2^{ème} cela signifie que :
- nous repoussons les propositions gouvernementales (prime et statut) et que nous poursuivons la lutte. "

Paris le 3 Mai 1971 LE Bureau Fédéral.

Tableau des résultats de la consultation nationale.

	EFFECTIFS	1 ère question		2ème question		3 ^{ème} question	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Province (sauf LGD)	4 420	3 376	1 833	1 485	789	3 522	484
Région Parisienne (sauf LGD)	2 022	1 208	677	574	426	1 679	169
LGD (national)	1 491	674	762	691	201	1 118	155
TOTAL	7 933	4 258	3 272	2 750	1 396	6 319	808
%		53,67%	41,24%	34,66%	17,59%	79,65%	10,18%

Ces résultats sont appréciables.

En une quinzaine de jours : 7.933 se sont exprimés, sur environ 10.000.

Annexe N° 8 (page 46).

Les appréciations des résultats de la consultation par la CFDT.

Dans sa circulaire, N° 18 du 19 Mai 1971, sa Commission Nationale déclare :

" L'ADMINISTRATION REFUSE DE NEGOCIER TOUTE AMELIORATION DES RECENTES PROPOSITIONS.

1 – L'APPRECIATION DES RESULTATS DE LA CONSULTATION.

" Les techniciens ne sont pas favorables au nouveau statut tel qu'il leur est actuellement présenté dans les dernières propositions du Ministre".

Cette affirmation n'est pas une affirmation "toute faite" de la CFDT. Elle est bien celle de la majorité des techniciens, exprimée dans les résultats de la consultation,

Expliquons- nous :

Sur les 7 933 réponses parvenues à ce jour à l'une des 3 fédérations, 53% des réponses se sont prononcées pour le oui à la 1^{ère} question, les non représentent déjà une opposition très importante.

Mais de plus, sur le nombre de réponses qui ne se sont prononcées pour le oui, la moitié environ sont des "OUImais"... à condition d'obtenir satisfaction immédiate dans les négociations sur tel ou tel point".

Il nous semble qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que les techniciens aient répondu " OUI MAIS" dans une proposition aussi importante. Nous estimons que la façon dont était posée la 1^{ème} question a conditionné les réponses étant donné que la question était suivie de la phrase suivante : "Il est bien entendu qu'en cas de réponse positive de votre part, les organisations s'efforceront de poursuivre les négociations en vue d'améliorer si possible, les propositions du Ministre".

Cette phrase a été exigée par la CGT et la FNT et la partie de la phrase "si possible" a été rajoutée à la demande de la CFDT pour essayer d'en atténuer la portée et d'éviter de laisser planer des illusions.

Devant le pourcentage important des NON et de la proportion de "OUI MAIS", la CFDT a donc considéré qu'elle devait tenir compte de cette insatisfaction importante de la majorité des techniciens et adopter une attitude en conséquence vis-à-vis de l'Administration.

2 – DIVERGENCES AU COURS DE LA RENCONTRE INTERSYNDICALE DU 12 MAI.

Des divergences sont donc apparues, qui sont la suite logique des différences d'appréciations protégées par les organisations sur les nouvelles propositions et sur les résultats de la consultation.

La CGT et surtout la FNT ont proposé d'indiquer au Ministère que les OUI l'emportent légèrement et d'essayer ensuite d'obtenir quelques améliorations sur des broutilles, estimant que le gouvernement n'avait aucune marge de manœuvre sur les points importants.

La CFDT a proposé d'indiquer au Ministre que les avis des techniciens sont très partagés, qu'un mécontentement et une insatisfaction importante persiste et de demander la poursuite rapide de réelles négociations sur 2 objectifs prioritaires sur lesquels il y accord des 3 organisations :

- 1) Le démarrage au 3^{ème} échelon avec répercussion sur la carrière indiciaire du 1^{er} niveau*
- 2) L'inclusion dans le statut des CTMC et du dessin,*

Il n'a pas été possible de se mettre d'accord pour adopter une attitude commune.

Une lettre commune de demande de poursuite rapide des négociations a été simplement envoyée au Ministre sans faire état des résultats chiffrés de la consultation ".

Annexe N°9 (page 48)

"La CGT s'adresse à vous".

Le 3 Juin 1971, la CGT s'adresse aux AI, CIEM, CSION, CTDIV.

ENGAGEONS LA DEUXIEME PHASE DE LA GRANDE LUTTE DES TECHNICIENS POUR UN VERITABLE STATUT.

Les techniciens ont engagé depuis Mars 1970, la plus grande et plus difficile bataille de l'histoire de nos catégories, marquée notamment par 9 grèves de 24 heures (elles nous ont coûté au total et pour chacun de 400 à 600 frs environ).

NOUS AVONS OBTENU.

- pour 1970 : la majoration au 1.1.70 de la prime mensuelle de technicité de 60 à 90 frs pour les CIEM, son extension aux CSION et CTDIV IEM. La création de 746 emplois supplémentaires de CTDIV, c'est-à-dire le doublement du corps. Le retour sur place de AI à l'issue de leur cours professionnel.

- Pour 1971 : la prime est portée à 200 frs par mois à compter du 1.1.71 pour les CIEM, CSION, CTDIV. Un statut de technicien à partir du 1.1.71 moins mauvais que celui que nous avons, nous permettra d'aborder les discussions sur le reclassement du cadre B le la Fonction Publique, avec le grade de technicien. Les AI bénéficieront du grade d'agent principal administratif (échelle groupe 6 chevron groupe 7) et l'engagement est pris de régler le contentieux sous 4 ans.

DES RESULTATS QUE NOUS ESPERIONS MEILLEURS.

Les résultats acquis se chiffreront, en comparant nos situations de mars 1970 et de 1971, par une majoration annuelle de 1.680 frs à 3.000 frs, selon nos grades. Certes, jamais dans le passé, en si peu de temps, nous n'avions obtenu de telles augmentations. Mais l'ampleur de notre lutte, la ténacité de nos actions catégorielles avaient fait naître l'espoir légitime d'obtenir plus et plus vite. De faire de plus grands pas vers la réalisation du programme commun CGT- CGDT- FNT.

LA RESISTANCE GOUVERNEMENTALE.

C'était compter sans la résistance gouvernementale.

D'une part, le gouvernement se retranche sans cesse derrière le contrat du 10 octobre 1969 que n'a pas signé la CGT pour arguer qu'il ne possède pas les moyens financiers de régler la situation des catégories B en même temps que celle de la catégorie C.

D'autre part, il a peur, s'il modifie les indices de la catégorie B d'être assailli de demandes reconventionnelles des autres catégories B – il y a environ 600.000 fonctionnaires en B.

VAINCRE CETTE RESISTANCE.

Pour vaincre cette résistance il faut poursuivre la lutte et dès maintenant préparer la deuxième phase de la bataille. Comment ?

PREMIEREMENT EN DEVELOPPANT ET RENFORCANT L'UNITE.

Renforcer notre action cela signifie pour la CGT :

Eviter à tout prix la division que tente d'introduire dans nos rangs l'administration entre les jeunes et les anciens. Entre catégories, en particulier en excluant les AI de la prime. En imposant des taux différents dans le cadre B. En renvoyant au 1^{er} Novembre la modification des indices du 1^{er} niveau. En écartant le cadre B du dessin du statut. Ces manœuvres habiles continueront, il faut pour les déjouer, rester solidaire pendant toute la durée de la lutte.

Renforcer l'unité syndicale qui constitue la clef essentielle du succès. Cette union syndicale a connu des vicissitudes durant cette année de lutte.

d'un côté l'attitude anti-techniciens des dirigeants FO a créé dans certains centres des difficultés pour l'action, ils persévèrent d'ailleurs dans cette voie.

de l'autre côté des difficultés sont nées dans la pratique de l'unité d'action avec nos camarades de la CFDT. Nous leur répétons fraternellement :

- que leur attitude constante de surenchère syndicale sans motif n'aide pas le développement de l'unité d'action.

- que la plupart des circulaires fédérales, par exemple la dernière (U45+T) où ils accusent la CGT de "tout un travail de persuasion mais aussi de chantage" sont remplies d'inexactitudes, de contrevérités, qui créent la méfiance et desservent l'unité d'action.

- que les circulaires provenant de certains services ou départements et diffusées dans toute la France contiennent des éléments souvent insultants pour les militants FNT et CGT. Elles entretiennent, ainsi un climat de division, contraire à la pratique loyale de l'unité d'action.

Il en va de même lorsque les responsables CFDT remettent en cause les résultats d'une consultation lancée, organisée et vérifiée en commun. Une telle position sème le doute, la confusion et met en cause ce qui est essentiel dans le mouvement syndical, la démocratie syndicale et ouvrière.

Très fraternellement nous souhaitons la poursuite de l'action commune avec nos camarades de la CFDT, comme avec nos camarades de la FNT. Il faut donc que la confiance mutuelle, la loyauté s'inscrivent dans nos rapports à tous les échelons.

Il est indispensable d'écarter tout ce qui divise, de ne retenir que ce qui unit. Nous pensons que cet appel sera entendu pour la poursuite de l'action.

DEUXIEMEMENT POURSUIVRE, ELARGIR A L'ENSEMBLE DES TECHNICIENS.

Un front uni des techniciens des PTT va permettre d'entreprendre l'élargissement de notre lutte, à nos homologues de la Météo, de la Défense Nationale, qui, comme nous, conduisent des actions pour leur reclassement.

D'ores et déjà, la CGT a entrepris des démarches dans ce sens, nous vous tiendrons au courant des accords intervenus au fur et à mesure.

TOUS ENSEMBLE ENGAGEONS LA DEUXIEME PHASE DE NOTRE LUTTE POUR UN VERITABLE STATUT DE TECHNICIENS ".

Annexe N°10 (page 50)

LA CGT RASSEMBLEUSE DES TECHNICIENS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La CGT des PTT soucieuse de préserver l'unité des Techniciens de cadre B de la Fonction Publique a organisé plusieurs rencontres avec les responsables syndicaux CGT de ces catégories, lors des diverses propositions ministérielles, Techniciens de la Défense Nationale, puis ceux de la Météo, Navigation Aérienne, Equipement, etc. L'objectif, échanger les expériences, se tenir au courant des évolutions des uns et des autres, établir des luttes convergentes, tirer le meilleur pour tous. Elle a pu le faire grâce à sa dimension confédérale.

"Le Journal Fédéral" de la Fédération CGT des PTT de Octobre 1971 rend compte des rencontres organisées au niveau des catégories techniques CGT du cadre B de la Fonction Publique.

"Conformément aux résultats de la consultation commune de mai/juin, où 79% des techniciens s'étaient prononcés pour que nous prenions contact avec les autres fédérations de la Fonction Publique, la Fédération CGT des PTT a tenu ses engagements.

En effet, après avoir avant et pendant les vacances, entretenu des rapports bilatéraux avec nos camarades techniciens CGT de la Fonction Publique, nous avons eu avec eux, organisé deux rencontres au niveau de nos Fédérations UGFF-CGT d'une part et de la Fédération CGT des PTT d'autre part. Bien entendu l'objectif de nos rencontres était de dégager les grandes lignes d'une réforme et d'un reclassement pour les Techniciens de la Fonction Publique.

La première réunion a eu lieu le VENDREDI 1^{er} OCTOBRE. Elle réunissait les représentants de l'Equipement, de la Météo, de la Navigation Aérienne, des Professeurs Techniques adjoints, des Techniciens de l'Education Nationale, de l'Institut Géographique National, des Affaires Culturelles.

Nous avons eu :

- Un échange de vue sur nos divers statuts particuliers.*
- La recherche d'une définition revendicative commune.*
- Les perspectives d'action à déterminer pour insérer à sa place et le plus efficacement possible, les cadres B techniques dans le cadre B de la Fonction Publique.*

Après le recensement des particularités propres à chaque secteur, il est vite apparu : que les statuts particuliers étaient différents les uns des autres, mais que malgré les luttes de chaque secteur, le gouvernement se refusait à modifier les indices ; qu'en conséquence il était nécessaire de définir d'une façon claire les revendications de chaque secteur et d'harmoniser celles-ci autant que faire ce peut ; qu'il était indispensable de poursuivre la discussion en approfondissant :

- le contenu de chaque statut particulier ;*
- le nouvel échelonnement indiciaire revendiqué.*

La deuxième réunion s'est tenue le MARDI 11 OCTOBRE, après un examen détaillé de nos situations respectives, nous avons constaté qu'un accord souhaité par tous était souhaitable.

D'ores et déjà il semble que les grandes lignes de cet accord pourraient être les suivantes :

- Une carrière linéaire à 2 niveaux, avec suppression des grades de technicien supérieur et fusion en un seul grade :*

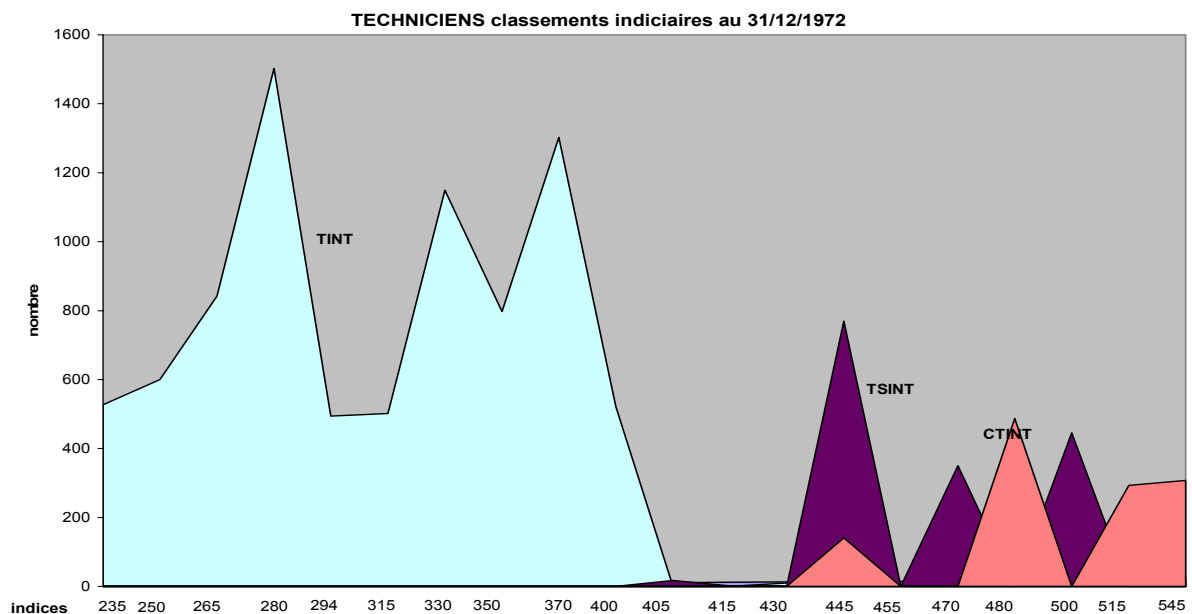
- 60% des effectifs au 1^{er} niveau ;
- 40% des effectifs au 2^{ème} niveau (débouché).
- Les indices extrêmes se rapprocheraient sensiblement de ceux que nous revendiquons (300-675).
- Une accélération des indices de début de carrière (environ la moitié de la rémunération globale du premier niveau acquise au 1/3 de la carrière.

Une troisième rencontre pour, fort probablement, clôturer positivement nos rencontres CGT se déroulera le MARDI 19 OCTOBRE. Nous vous ferons par des résultats. Il va sans dire qu'au-delà des propositions CGT, nous souhaitons un accord généralisé de tous les Techniciens et de toutes les organisations syndicales.

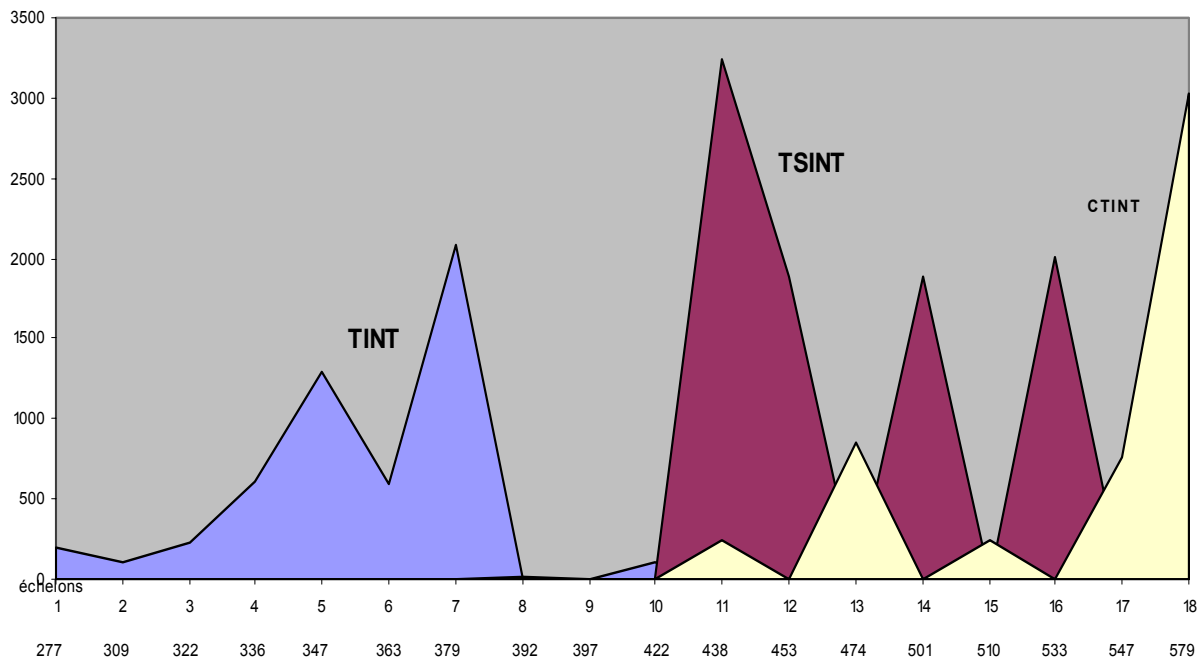
En ce qui concerne nous concerne, nous allons nous rencontrer avec nos camarades de la CFDT et de la FNT. Nul doute qu'ensemble nous entreprendrons la deuxième phase de notre lutte pour un meilleur avenir. Une fois de plus nous souhaitons que FO se joigne à notre lutte".

Annexe N° 11 (page 60).

Tableaux comparatifs des situations indiciaires au 31-12-1972 et au 31-12-1989.



Techniciens classements indiciaires au 31-12-1989



Indices

L'indice de début est passé de 235 à 277, celui de fin de carrière de 545 à 579, avec des changements d'échelons plus rapides.

La pyramide interne de la catégorie est passée de : 50 à 70% de TINT, 17 à 30% de TSINT et de 13 à 20% de CTINT.

La prime de technicité non intégrée au traitement, passée de 60 à 450 Frs, n'est pas incluse.